

Rapport d'information  
du Conseil communal au Conseil général  
concernant le programme politique  
et la planification des dépenses  
d'investissement 2018 – 2021

(Du 19 décembre 2017)

Programme politique et  
planification des dépenses  
d'investissement

**2018-2021**



# **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2018 – 2021**

(Du 19 décembre 2017)

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 4 et 5 du Règlement communal sur les finances (RCF), du 8 mai 2017, nous vous adressons notre rapport d'information relatif au programme politique et au plan financier et des tâches pour la période 2018 – 2021.

Pour la quatrième fois, le programme politique fixe les objectifs stratégiques et les orientations fortes que le Conseil communal entend donner à sa politique pour les quatre années à venir. Il est accompagné de la planification financière couvrant la même période. Ce dernier document reflète les projets d'équipement et d'entretien que le Conseil communal souhaite voir se réaliser pour la période considérée.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 19 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol

## **Table des matières**

### **A. Programme politique**

I.	Introduction	3
II.	Bilan du programme politique 2014 – 2017	5
III.	Entretiens consultatifs avec les Groupes politiques du Conseil général	5
IV.	Contexte et enjeux pour la Ville de la Neuchâtel	6
	A. Résultats de l'étude de l'Institut du management des villes et du territoire (IMVT)	6
	B. L'Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral	11
V.	Enjeux politiques et vision stratégique du Conseil communal	12
VI.	Principaux leviers d'action	15
VII.	Neuchâtel en cinq tableaux	35
VIII.	Conclusion	37

### **B. Planification des dépenses d'investissements**

I.	Introduction	38
II.	Bilan de la planification 2014 - 2017	39
III.	Planification financière 2018 - 2021	41
IV.	Conclusion	47
V.	Inventaire des investissements détaillés	48

## A. Programme politique

### I. Introduction

"*Neuchâtel, art de vivre et innovation*". Inaugurée à l'occasion de la publication du programme politique 2014 – 2017, cette devise caractérise au mieux notre ville, tant dans son évolution récente que face aux défis à venir.

Le Conseil communal est en effet convaincu que pour parvenir à conserver, et à développer, l'art et la qualité de vie que nous connaissons, il faudra se montrer innovant; non seulement dans l'acception technique de ce terme mais aussi, et surtout pour une Autorité communale, au niveau des processus et des manières d'agir.

La rédaction de ce programme politique, quatrième du genre, se caractérise par un changement d'approche. Plutôt que de présenter une longue liste d'actions très détaillées, le programme 2018 – 2021 se veut être un document de nature politique, présentant les enjeux et défis qui attendent notre cité, offrant une vision stratégique de son développement ainsi que les leviers d'action à disposition au niveau communal.

Pour parvenir à ce résultat, le Conseil communal s'est appuyé sur une analyse scientifique confiée à l'Institut du Management des Villes et du Territoire (IMVT) de la Haute école de gestion Arc de Neuchâtel. L'objectif de cette analyse était de mieux percevoir et comprendre le contexte actuel, les enjeux pour demain et les leviers disponibles pour la Ville.

Parallèlement, dans une démarche elle aussi innovante, le Conseil communal a souhaité s'entretenir avec les Groupes politiques du Conseil général dans le but de mieux comprendre les attentes et d'identifier les points de convergence – ou de divergence – perceptibles au niveau de la vision de chacun des Groupes.

Le Conseil communal s'est ensuite approprié les résultats de ces diverses réflexions en procédant à un examen politique des éléments mis en exergue. Ce processus d'appropriation politique lui a permis de développer une vision stratégique qui doit être mise en œuvre par le programme proposé ci-après.

Dans un contexte financier difficile au niveau cantonal impliquant de fortes pressions sur les communes en général et les villes en particulier, on peut qualifier le contexte actuel de particulièrement exigeant. Le Conseil communal s'est dès lors attaché à se concentrer prioritairement sur les domaines de compétence communale dans lesquels il dispose des leviers les plus efficaces.

Cette vision du développement communal suppose une approche transversale des défis à relever et implique une forte participation de l'Administration communale appelée à intégrer cette méthode tant dans l'exécution des tâches courantes que dans la conduite des projets spécifiques.

Enfin, et parce que notre Conseil a considéré que son action au cours des prochaines années devait s'inscrire dans la poursuite de la stratégie mise en œuvre et permettre de porter à maturité les impulsions données durant la dernière législature, il a décidé d'en conserver les trois axes stratégiques, à savoir :

1. Renforcement de la cohésion et de la citoyenneté en ville de Neuchâtel ;
2. Promotion du rayonnement de la Ville de Neuchâtel et de l'agglomération ;
3. Développement économique et durable de la Ville de Neuchâtel.

Il en va de même s'agissant des valeurs sous-jacentes à l'action d'une collectivité publique au 21<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, les valeurs transversales qui servent de base à notre action demeurent sans changement par rapport au précédent programme politique :

- Dignité humaine et droits fondamentaux ;
- Egalité et non-discrimination ;
- Solidarité et responsabilité.

L'aménagement du territoire, l'urbanisme, la culture, le sport, les collèges, l'accueil extrafamilial des enfants représentent les principaux domaines de souveraineté des communes. Ces champs d'action constituent le fil rouge de notre programme politique et de la planification des investissements, ces deux documents se devant d'être convergents. Se fondant sur l'analyse de la situation produite par l'IMVT, notre Conseil s'est attaché à identifier les leviers dont notre Ville dispose dans ces divers domaines pour ensuite en proposer une mise en œuvre efficiente déclinée en neuf leviers d'action, dans le respect des valeurs fondamentales précitées.

Ainsi, tous ensemble, notre population dans toute sa diversité, nos Autorités, les acteurs économiques, sociaux, sportifs ou culturels, nous participerons à l'essor de notre ville ouverte, ambitieuse et humaniste.

## **II. Bilan du programme politique 2014 – 2017**

Le programme politique 2014 – 2017 voulait insuffler une nouvelle dynamique dans le développement de notre ville et faire en sorte que le Conseil général et la population s'impliquent dans ce mouvement.

A l'heure du bilan, on peut affirmer que cet objectif est atteint. Notre ville a réellement changé au cours des dernières années. L'état d'esprit, les collaborations entre partenaires publics et privés ainsi que la perception de la situation par la population ont profondément évolué et reflètent une image plus positive, plus active et plus optimiste d'une ville tournée vers son avenir et prête à prendre des initiatives.

Construit autour de trois axes stratégiques, déclinés en 22 politiques sectorielles pour lesquelles 65 objectifs ont été fixés avec 241 mesures propres à réaliser ces objectifs, ledit programme politique a fait l'objet d'un suivi strict avec des évaluations semestrielles. Nous vous avons régulièrement tenus informés de cette évolution par le biais des différents rapports de gestion soumis annuellement à votre Autorité.

Matériellement, nous pouvons tirer un bilan positif de la mise en œuvre de ce programme politique qui a été très largement réalisé puisque 213 mesures (89%) ont été réalisées ou sont en cours de réalisation, alors que 23 (9%) sont encore à l'étude et que 5 (2%) ont été abandonnées. Aucune mesure n'a pas été traitée. Ce résultat représente une source de satisfaction pour notre Conseil et reflète l'engagement et le travail considérable fourni par nos collaborateurs et collaboratrices.

D'un point de vue méthodologique en revanche, le Conseil communal retire de cette expérience qu'il n'est pas idéal de voir son action pour quatre ans définie à un niveau de détail aussi précis. Les évolutions politiques, sociales et économiques auxquelles notre Ville n'échappe pas se concilient difficilement avec un catalogue de mesures concrètes prévues avec quelque cinq années d'anticipation.

C'est notamment cette réflexion qui nous a conduit à retenir une nouvelle approche, avec une vision d'ensemble plus transversale, s'attachant à privilégier un plan d'action en étant au clair sur les enjeux et les leviers à disposition.

## **III. Entretiens consultatifs avec les Groupes politiques du Conseil général**

Au cours de deux soirées, le Conseil communal a rencontré chacun des quatre Groupes politiques du Conseil général.

Si le Conseil communal ne souhaite d'aucune manière "se dégager" de la responsabilité qui est la sienne d'établir un programme de législature, il a souhaité entendre la vision de notre Ville que se font les groupes du Conseil général et mieux comprendre les attentes des uns et des autres.

Même si chacun des groupes pose logiquement des priorités qui lui sont propres et reflètent sa ligne politique générale s'agissant des mesures à prendre, il est intéressant de constater que la vision à long terme du développement de la ville est largement concordante d'un bord à l'autre de l'échiquier politique.

Plusieurs grands thèmes ont été mis en exergue par tous les groupes qui y voient des priorités pour les années à venir. On citera notamment :

- L'aménagement et la viabilisation des rives, du hangar des trams au Nid-du-Crô et leur accessibilité depuis le centre ;
- La mobilité, en particulier douce, en ville et la nécessité d'améliorer le réseau cyclable de même que la problématique de la traversée de la ville avec l'impact de l'accroissement du trafic (local, d'achat et de transit) sur la qualité de vie, d'une part, et sur la fluidité du trafic, d'autre part ;
- L'importance du bien vivre ensemble, de la cohésion sociale et d'une haute qualité de vie ;
- Le renforcement de l'offre de logements de toutes les catégories et de structures d'accueil pour la petite enfance, en particulier ;
- Le développement de l'agglomération et l'affirmation du rôle de moteur que la Ville doit jouer ;
- La nécessité de réduire le volume des déchets et leur valorisation ;
- Les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables par une utilisation plus efficace du patrimoine public et des actions incitatives soutenant les démarches privées.

Enfin, il n'a pas échappé aux différents groupes que le climat financier s'est durci ces dernières années. Ainsi, des thèmes tels que l'amélioration de l'assiette fiscale de la ville est considérée comme prioritaire par plusieurs groupes qu'il s'agisse des personnes physiques (domicilier en ville des personnes actuellement pendulaires) ou des personnes morales (diversifier le tissu économique afin de réduire la dépendance face à un contribuable). Il en va de même de la gestion financière de la ville : pour permettre le développement voulu de notre cité, des finances saines et une maîtrise de la dette sont considérées comme nécessaires.

## **IV. Contexte et enjeux pour la Ville de Neuchâtel**

Avant d'élaborer son nouveau programme politique, notre Conseil a souhaité disposer d'une analyse externe, scientifique et neutre de la situation actuelle de notre ville, des défis qu'elle va devoir affronter et des moyens d'action possibles.

Cette analyse a été confiée à l'Institut du management des villes et du territoire (IMVT) de la Haute Ecole de Gestion Arc.

Afin de disposer d'un panorama complet, les éléments spécifiques à notre ville relevés par l'IMVT doivent être complétés par le récent Accord de positionnement stratégique récemment conclu entre l'Etat de Neuchâtel, l'Association RUN, les associations régionales et l'ensemble des communes du Littoral neuchâtelois.

C'est sur la base de ce tableau global que notre Conseil a basé sa réflexion pour développer sa vision, exprimée dans le présent programme.

### **A. Résultats de l'étude de l'IMVT**

Le mandat confié à l'IMVT a consisté premièrement à évaluer le positionnement de la Ville de Neuchâtel en termes de forces et de faiblesses ainsi que d'opportunités et de

menaces, puis à identifier des indicateurs statistiques permettant de mesurer ce même positionnement.

Le mandat a consisté en second lieu à identifier des objectifs spécifiques de développement, ainsi que des « leviers » à activer pour les atteindre.

## 1. Cadre théorique

L'IMVT a proposé à notre Conseil de structurer tant le diagnostic que les objectifs de développement dans le cadre de la récente théorie de l'économie résidentielle. Pour faire court, celle-ci démontre que le développement économique, culturel et social d'un territoire dépend de sa capacité à capter des flux financiers et à localiser leur circulation. Or, la capacité à capter des flux n'est pas seulement dépendante des activités économiques d'exportation ou du tourisme ; elle est également dépendante de la localisation d'une demande (la population, les visiteurs) et d'une offre variée en biens et services publics, privés ou associatifs, capable de répondre à cette demande. Dès lors, un des enjeux du développement d'une commune ou d'une région consiste à éviter de trop grandes fuites financières.

## 2. Diagnostic

Selon ce cadre théorique, des indicateurs statistiques développés par l'IMVT ont permis d'identifier une des sources majeures de fuite, l'augmentation de la pendularité. Si la Ville de Neuchâtel s'affirme toujours plus comme un centre économique d'importance (augmentation des emplois), et un centre de l'« économie créative », elle risque de devenir « centrifuge » en termes résidentiels. En effet, si l'on observe les comptes statistiques de la pendularité, entre les personnes qui partent de Neuchâtel et celles qui viennent y travailler, il manque quelque 9'000 personnes, qui payent leurs impôts et consomment ailleurs, sans compter les frontaliers. Autrement dit, à l'instar du canton, la Ville ne récolte pas suffisamment les fruits de son développement.

Les revenus nets ainsi que le nombre de contribuables assujettis à l'IFD en ville de Neuchâtel tendent à marquer une stagnation depuis 2012, voire une légère baisse, alors que la même statistique marque au niveau suisse une légère augmentation.

Pour 2014, alors que seules 7'102 (2010 : 7'429) personnes vivaient et travaillaient à Neuchâtel, 7'135 (2010 : 6'930) personnes quittaient la Commune pour aller travailler dans une autre ou dans un autre canton et 16'594 (2010 : 16'996) venaient d'un autre lieu pour travailler sur le territoire communal, dont 4'020 (2010 : 4896) viennent de l'extérieur du canton (sans compter les frontaliers). Si ces chiffres sont réjouissants et témoignent du rôle de moteur économique de Neuchâtel, ils sont également le signe d'une forte perte en termes de demande résidentielle (consommation) et de potentiel fiscal.

Le statut de Neuchâtel en tant que ville d'étude tend à se renforcer. Pour 2014, notre ville attirait en effet quelque 9290 étudiants en provenance d'autres communes ou cantons alors que 2'189 étudiaient et vivaient en ville.

Le rapport tente de plus de déterminer le degré d'urbanité de Neuchâtel ainsi que la force de son offre culturelle. Pour ce faire, l'IMVT a procédé à une comparaison intercommunale au niveau des villes de l'Arc jurassien du nombre d'emplois dédiés à



l'« économie créative » par rapport au nombre d'habitants, selon les données 2014 de l'Office fédéral de la statistique. Avec 1'126 EPT dédiés à ce secteur d'activité, Neuchâtel arrive en deuxième position derrière Bienne (1'406) en chiffres absolus mais est en tête en chiffres relatifs par rapport à la population.

L'IMVT a ensuite calculé un PIB communal. Si les chiffres absolus sont des estimations, il est particulièrement intéressant de souligner l'évolution de ce PIB qui est en augmentation constante depuis 2011, d'environ 100 millions de francs par an, pour arriver à 4,5 milliards de francs en 2014.

Pourtant, comme l'indique le tableau des forces et faiblesses établi sur la base de ces constats et des discussions intervenues avec les Groupes politiques du Conseil général, la Ville de Neuchâtel dispose d'atouts exceptionnels à faire valoir pour corriger cette situation.

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement géographique exceptionnel, entre lac, vignes, forêts et montagne (patrimoine naturel et culturel).</li> <li>- Couple centre-ville et rives comme élément constitutif et exclusif de l'identité de la ville.</li> <li>- Localisation stratégique, proche de toutes les métropoles helvétiques.</li> <li>- Richesse patrimoniale et centre-ville vivant.</li> <li>- Richesse historique</li> <li>- Beauté du cadre de vie et qualité de vie.</li> <li>- Forte biodiversité en ville.</li> <li>- Présence de multiples entreprises de renom.</li> <li>- Diversité et originalité de l'offre culturelle.</li> <li>- Diversité exceptionnelle des services à la population.</li> <li>- Vitalité de la vie associative.</li> <li>- Vie sportive forte (équipes de renom et sportifs individuels).</li> <li>- Concentration de services communaux, cantonaux et fédéraux.</li> <li>- Encadrement performant à l'égard des familles et des aînés.</li> <li>- Concentration de Hautes écoles.</li> <li>- Concentration de centres de recherche de valeur internationale (Microcity, CSEM, Université, Haute école Arc).</li> <li>- Ville pionnière en matière d'énergie (Cité de l'énergie).</li> <li>- Santé financière communale.</li> <li>- Propriétés foncières et immobilières communales.</li> <li>- Compétences pointues dans les services communaux.</li> <li>- Participation à des réseaux nationaux et internationaux.</li> <li>- Ouverture aux flux migratoires et au multiculturalisme.</li> <li>- Mode de gouvernance participatif.</li> <li>- Ville cosmopolite et à taille humaine.</li> <li>- Attachement des habitants à leur ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Morcellement actuel des frontières communales.</li> <li>- Zone à bâtir disponible très restreinte.</li> <li>- Coût élevé de l'immobilier.</li> <li>- Faiblesse de l'offre immobilière pour certaines catégories de population.</li> <li>- Poids des impôts cantonaux sur les personnes physiques.</li> <li>- Charges de centre.</li> <li>- Relative faiblesse en termes de différenciation de l'image, due également à un canton au nom éponyme en crise.</li> <li>- Relative solitude de Neuchâtel par rapport aux autres villes du canton.</li> <li>- Problèmes de trafic, du centre-ville au plateau de la gare.</li> <li>- Pratique de la mobilité douce.</li> </ul>

<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spécialisation économique dans les énergies renouvelables, croisées avec la présence de centres de recherche, le levier de l'immobilier en main communale et la copropriété de Viteos.</li> <li>- Potentiel d'aménagement des rives, en lien avec le centre-ville et le hangar aux trams.</li> <li>- Potentiel de développement touristique en lien avec les rives et le projet d'espace de congrès.</li> <li>- Fusions de services transversaux.</li> <li>- Fort potentiel de densification.</li> <li>- Collaborations intercommunales dans le cadre de la COMUL (projet de plan d'aménagement).</li> <li>- Liens proactifs à créer avec les entreprises.</li> <li>- Présence de personnages majeurs dans les domaines du sport et de la culture.</li> <li>- Collaborations intercommunales dans le cadre du Réseau des trois villes.</li> <li>- Participation à Union des villes suisses et à Coordination romande.</li> <li>- Processus de fusion de communes.</li> <li>- Projet de RER et notion d'agglomération.</li> <li>- Taille humaine et capacité d'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problèmes financiers cantonaux risquant d'affaiblir la capacité d'emprunt communale.</li> <li>- Problèmes financiers d'autres communes rendant aléatoires les projets de péréquation.</li> <li>- Péréquation et manque de reconnaissance des charges de centre.</li> <li>- Reports de charge cantonaux.</li> <li>- Faible diversité des recettes fiscales des personnes morales.</li> <li>- Cantonalisation de recettes fiscales.</li> <li>- Situation économique actuelle des entreprises du canton.</li> <li>- Tensions cantonales et intercommunales.</li> <li>- Risque d'isolement de la ville dans le cadre des tensions cantonales et intercommunales.</li> <li>- Stagnation des revenus des personnes physiques.</li> <li>- Solde pendulaire en évolution négative.</li> <li>- Augmentation tendancielle des demandes sans augmentation de l'assiette fiscale.</li> <li>- Centre-ville : spéculation immobilière (vitrines vides).</li> </ul>

### 3. Stratégies

Selon le cadre théorique proposé par l'IMVT, le développement économique d'un territoire communal ou régional peut se résumer en cinq objectifs essentiels de développement :

- Localiser l'offre (entreprises de biens et de services) ;
- Localiser le potentiel de demande (habitants supplémentaires) ;
- Colmater les fuites financières ;
- Faire circuler localement les flux financiers ;
- Capturer des flux financiers supplémentaires par l'innovation à l'exportation, le tourisme et la culture.

L'IMVT a décliné ces cinq objectifs en dix propositions stratégiques, et a proposé pour chacune d'elles des leviers de développement (les moyens) pour les atteindre :

- 1) Domiciliation de la demande (habitants) par le levier d'une stratégie foncière.
- 2) Domiciliation de l'offre (entreprises de biens et de services) grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de développement du centre-ville.

- 3) Captation de flux externes par la mise en œuvre d'une stratégie de promotion touristique.
- 4) Captation de flux externes par la mise en œuvre d'une stratégie de promotion économique.
- 5) Stratégie énergétique.
- 6) Stratégie de promotion culturelle et sportive.
- 7) Stratégie de communication
- 8) Stratégie Réseau des trois villes et canton.
- 9) Stratégie organisationnelle et de gouvernance.
- 10) Stratégie d'investissement.

Ces éléments ne seront pas repris ici. Ils seront en revanche utilisés dans le chapitre relatif aux principaux leviers d'action (chapitre VI, ci-après) retenus par notre Conseil au terme de l'analyse globale à laquelle il a procédé.

## **B. L'Accord de positionnement stratégique de la région Neuchâtel Littoral**

A l'initiative du Conseil d'Etat, les associations régionales du canton, 32 communes, le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et le Canton ont signé en septembre de cette année quatre accords de positionnement stratégique (APS).

Notre Ville est signataire de l'APS de la région Neuchâtel Littoral. En sont parties toutes les communes concernées, les associations régionales Région Entre-Deux-Lacs, la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL) et Région La Béroche, le RUN et l'Etat de Neuchâtel.

Ces accords ont pour objectif de renforcer les lignes de force de chacune des régions de manière à garantir un développement commun et concerté entre les régions. Au final, la complémentarité entre les régions et la dynamique propre à chacune doivent contribuer au renforcement de l'attractivité du canton dans son ensemble.

Soulignant la qualité de vie au sein de la Région Neuchâtel Littoral issue notamment de la trilogie lac – vignoble – forêts, son dynamisme, notamment culturel, le fait que la Région accueille la capitale cantonale et le siège de plusieurs hautes écoles, instituts de recherche et entreprises innovante, l'APS met en exergue les attentes face à la Région Neuchâtel Littoral et lui fixe cinq objectifs de développement :

- 1) Renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle et touristique ;
- 2) Soutenir l'écosystème d'innovation ;
- 3) Développer les capacités d'accueil des entreprises et activités économiques, notamment dans les pôles de développement ;
- 4) Développer le concept multidisciplinaire de « smart région » ;
- 5) Construire la région Neuchâtel Littoral.

Les parties s'engagent à soutenir politiquement la mise en œuvre de l'accord dans le cadre de réalisations concrètes et dans l'élaboration des politiques publiques ainsi qu'à tenir compte des éléments retenus dans l'accord lors « de l'allocation de ressources, dont celles financières, et de l'octroi de subventions ». Par ailleurs, elles s'engagent également à échanger régulièrement entre elles.

Les régions sont appelées à élaborer une liste d'actions concertées avec les autres parties et à coordonner les projets par la mise en place d'un comité de pilotage.

La mise en œuvre et le suivi de l'accord, valable jusqu'en mars 2020, est confié à un groupe de pilotage composé d'un représentant de chaque partie et se réunissant une fois l'an au moins.

Cet accord se fonde sur un positionnement et une vision largement partagée par notre Conseil, ce dernier ayant participé activement à son élaboration.

## **V. Enjeux politiques et vision stratégique du Conseil communal**

### 1. Un peu d'histoire(s)...

Durant ces dernières décennies, pour ne pas remonter plus loin dans son histoire millénaire, la Ville de Neuchâtel a connu des périodes plus difficiles que d'autres.

Sortie affaiblie de la crise des années 1970, la Ville de Neuchâtel perd quelque 17 % de sa population entre 1970 et 1990. La tendance se renverse timidement durant la décennie suivante avec une progression de 0.2% entre 1990 et 2000. Dès cette date, la population n'a plus cessé d'augmenter, évoluant en moyenne de 0.39% par an et, en chiffres absolus, de 1915 habitant-e-s pour connaître au 31.12.2016 une population résidente de 33'668 âmes.

Du point de vue financier, après des années difficiles qui ont exigé une grande rigueur, les années 2000 ont marqué une nette embellie. Sur les dix derniers exercices comptables, tous ont été bénéficiaires pour la Ville sous réserve de deux d'entre eux : 2008 et 2016.

Plus près de nous, et comme mentionné ci-dessus, le précédent Programme politique (2014 – 2017) a réellement marqué un tournant en parvenant à créer une dynamique nouvelle et à « redonner envie ». Une envie d'entreprendre et d'innover, perceptible tant au sein des Autorités de la Ville que parmi ses principaux acteurs tant économiques que culturels ou sportifs.

Ce bref regard rétrospectif tend à montrer que la Ville de Neuchâtel a toujours su rebondir et, même lors de périodes difficiles, a continué à aller de l'avant grâce à des décisions audacieuses et visionnaires. On pourrait citer, par exemple, la décision de créer la zone piétonne, en pleine crise des années 1970.

## 2. ... une vision : si on imaginait Neuchâtel en 2030 ?

Le 21<sup>e</sup> siècle est le siècle des villes. En 2030, quelque 60% de la population mondiale vivra dans une ville. Et 70% en 2050. L'avenir de l'humanité dépend donc de la manière dont les villes seront construites et gouvernées, de la qualité de vie qu'elles offriront à leurs habitants, de la gestion de leurs ressources et de leurs espaces publics, de la manière dont elles réussiront à renouveler et à dynamiser une vraie démocratie locale.

A son échelle, qui n'est pas celle d'une mégapole, mais d'une capitale cantonale de 33'000 habitant-e-s, Neuchâtel veut se profiler en 2030 en tant que ville à taille humaine, une ville alliant innovation et art de vivre – sa devise – tout en se montrant exemplaire dans des domaines tels que le développement durable, la mobilité, la cohésion sociale, et l'usage maîtrisé des nouvelles technologies au service du citoyen. Une « smart city », certes, mais toujours solidaire et citoyenne, qui veille à l'intégration interculturelle et non discriminante de toutes et tous et qui répond aux attentes fondamentales de ses habitantes et habitants dans un véritable dialogue social. En 2030, nous en sommes convaincus, Neuchâtel sera tout cela. Une ville attestant de son dynamisme, témoignant de son art de vivre, ayant développé ses propres talents, ayant fait des choix résolus en matière de transports collectifs ou d'aménagement urbain.

Neuchâtel aura réussi à marier avec élégance son patrimoine historique et les innovations technologiques connectées. Ses rues marchandes, sillonnées par des petits bus autonomes et les commerces de son centre-ville attireront non seulement les Neuchâtelois-e-s, mais une nouvelle clientèle venue de l'extérieur du canton. Les nombreux chalands se laisseront séduire autant par des enseignes originales que par une douceur de vivre incomparable. Ils déposeront leurs achats dans des points de stockage intelligents et profiteront de flâner dans la vieille ville, se poser sur une terrasse pour déguster une spécialité locale, lever le nez pour découvrir des sculptures ou des gargouilles contre des façades de pierre jaune, ou déambuler au bord du lac, dont les reflets nacrés sont chaque jour différents.

On viendra à Neuchâtel pour sa convivialité, sa vie culturelle et artistique intense, pour ses festivals et la qualité de ses musées. La notoriété toujours croissante de la ville et du NIFFF positionnera Neuchâtel comme cité fantastique. Neuchâtel prendra des airs de capitale culturelle ouverte à toutes et tous, où visiteurs de l'extérieur côtoieront avec bonne humeur ses habitantes et habitants. Neuchâtel sera un petit bijou de créativité à redécouvrir sans cesse.

Une meilleure qualité de vie sera atteinte par une offre en transports publics permettant un vrai choix de mobilité, à l'intérieur de la ville comme à ses alentours, avec une liaison rapide Haut-Bas et un Littorail traversant la cité d'ouest en est. A Neuchâtel, être comme hiver, pédaler sera devenu un réflexe malin, avec des vélos en libre-service toujours plus prisés et, pour certains, dotés des nouvelles technologies fort utiles dans notre ville en pente. Neuchâtel, conscient des enjeux climatiques et inspiré par d'autres capitales, verra se croiser bien plus souvent qu'aujourd'hui des cyclistes de tout âge se rendant sur leur lieu de travail ou allant faire leurs courses.

En 2030, Neuchâtel vivra grâce à son centre, cœur de la ville, mais aussi dans ses quartiers, où battra tout autant le pouls de la cité ouverte, laïque et cosmopolite. La

diversité de la population constituera un véritable atout d'une meilleure cohésion sociale par des relations humaines, intergénérationnelles et interculturelles vécues au quotidien. Et les citoyens auront davantage leur mot à dire, avec de nouveaux espaces d'expression bien à eux, les assemblées citoyennes, où ils pourront évoquer des projets qui leur tiennent à cœur, de Chaumont à Serrières, du Chanet à La Maladière. Les jeunes, en particulier, saisiront largement ces nouveaux lieux d'apprentissage de la démocratie locale. Un tremplin vers de plus hautes vocations ? Notre communauté démocratique s'en trouvera vivifiée.

Revitalisées aussi, les rives : ces rives, qui font couler tellement d'encre, auront enfin réussi leur mue. Elles auront retrouvé leur lien naturel avec la ville, du hangar des trams aux Jeunes-Rives, dont l'aménagement séduira petits et grands : on viendra de loin y flâner dans un parc solaire innovant, on écouterait un concert en mode « silent » allongé dans l'herbe, on dînerait aux chandelles les pieds dans l'eau et les yeux vers les étoiles... et on rêverait au visage de Neuchâtel en 2060, en vivant pleinement l'instant présent. A la vitesse à laquelle évoluent les technologies, l'innovation fera peut-être prendre à la ville un tout autre virage. Mais c'est là justement la force de Neuchâtel, et ça le restera toujours : innover, c'est dans les esprits, pas seulement dans les techniques. Et l'esprit est capable de si belles choses !

3. ... et une forte volonté de réalisation.

Notre Conseil est animé de la forte volonté de donner vie et réalité à cette vision.

Pour ce faire, il a fixé dans le présent Programme politique les grands axes de son action pour la première période de quatre ans. Les actions jugées prioritaires l'ont été en prenant en considération les besoins de notre population, les leviers à disposition, la volonté de poursuivre la politique de développement de notre ville ainsi que, bien sûr, la poursuite des politiques initiées et la mise en œuvre des décisions et des engagements déjà pris, à l'instar de la stratégie énergétique 2035 ou la mobilité, par exemple.

Enfin, et comme déjà mentionné, les années à venir seront particulièrement exigeantes. Il est donc essentiel que les actions entreprises soient clairement ciblées et présentent le meilleur ratio « coût – effets ». Afin de s'assurer de leur conformité à ces critères, les mesures concrètes qui seront développées devront être évaluées à l'aune de quatre critères :

- Impact sur la création de valeur en matière environnementale, sociale et économique ;
- Caractère innovant au sens large<sup>1</sup> ;
- Plus-value en termes d'image et de notoriété ;
- Maintien d'un cadre financier clair et soutenable pour les générations futures.

---

<sup>1</sup> \*Le caractère innovant ne couvre pas que l'acception technologique du concept d'innovation, à l'égard de laquelle il convient de rester critique. Tout ce qui est « nouveau » ne garantit pas ipso facto une innovation positive. Il sied de comprendre ce filtre comme devant permettre d'identifier tout ce qui constitue une nouvelle approche, un nouveau mode de résolution, un nouveau mode d'action représentant une amélioration de la qualité de vie, de la préservation de l'environnement, des relations entre Autorités et citoyen-ne-s ou plus globalement du vivre ensemble.

## **VI. Les principaux leviers d'action**

Comme déjà vu (voir chapitre IV ci-avant), le rapport scientifique rendu par l'IMVT a établi, sur la base d'une analyse SWOT, une liste de propositions permettant de corriger et prévenir les menaces identifiées tout en saisissant les opportunités s'offrant à nous. Après analyse et appropriation de ces diverses propositions, notre Conseil a identifié neuf champs d'action dans lesquels notre Ville dispose de leviers particulièrement pertinents.

### **1. Politique de domiciliation des personnes et des entreprises**

Tout le monde s'accorde à reconnaître les atouts majeurs dont dispose notre ville en termes de qualité de vie, de positionnement géographique ou de cadre de vie. La présence du lac et des rives, la proximité de la forêt et du vignoble, la richesse et la beauté du patrimoine historique, par exemple, ont été moult fois cités par l'ensemble des personnes impliquées dans le processus d'analyse mis en route.

Néanmoins, le déficit pendulaire susmentionné démontre que ces qualités à elles seules ne suffisent pas à garantir l'attractivité de la ville.

Si l'analyse démontre l'effet d'attraction (centripète) de la ville en matière d'emploi ou de formation, elle met en exergue un effet centrifuge en termes de résidence. Cet effet n'est selon l'IMVT pas imputable à la situation fiscale. En effet, la charge la plus lourde est cantonale et, en comparaison intercommunale, notre commune pratique une fiscalité plutôt favorable. Il est d'ailleurs intéressant de noter que quelque 7'000 pendulaires venant travailler à Neuchâtel sont domiciliés dans une commune membre de la COMUL qui toutes sont fiscalement moins attractives que la nôtre (à l'exception de celle de Milvignes) et que le nombre de pendulaires extra cantonaux s'est réduit de 20% entre 2010 et 2014.

Il est donc nécessaire d'agir sur d'autres fronts afin de favoriser une domiciliation plus importante au sein de notre commune.

La Ville de Neuchâtel se situe au centre de la Région Neuchâtel Littoral qui comporte plusieurs pôles de développement économique (Boudry, La Tène et Cornaux/Cressier). Elle est également le siège d'un périmètre d'activité autour de Microcity, désigné par la Région Capitale Suisse comme étant l'un de ses sites de développement prioritaires. Il va dès lors de soi que notre action entend s'inscrire pleinement dans la politique cantonale de promotion économique et vise à accueillir de nouvelles entreprises, nationales ou étrangères.

En sus de cette politique d'ouverture et d'accueil d'activités économiques, notre Conseil entend agir sur l'attractivité spécifique de notre territoire, en empruntant deux chemins complémentaires : d'une part, la poursuite et l'intensification de sa politique en matière foncière et, d'autre part, en soutenant le renforcement d'une économie dite résidentielle.



### **1.1. Poursuite et intensification de la politique foncière de la Ville**

Depuis plusieurs années, le Contrôle des habitants questionne les personnes arrivant à Neuchâtel ou quittant notre ville sur les raisons de leur choix de domiciliation. Si l'on considère la question du logement globalement (situation, surface, prix, achat), une personne sur cinq (20.8%<sup>2</sup>) indique venir à Neuchâtel en lien avec un logement alors qu'un tiers de personnes (33.7) quitte Neuchâtel pour ces mêmes raisons. Si l'on ne considère que la question de l'achat d'une maison ou d'un appartement, les chiffres sont encore plus significatifs : 0.68% des nouveaux arrivants invoquent un tel achat alors qu'ils sont 5.36% à quitter la ville pour ces mêmes raisons.

Il est donc essentiel que notre ville augmente et diversifie son offre en logements. Notre Conseil entend atteindre cet objectif en utilisant deux leviers distincts :

- D'une part, poursuivre et développer la politique foncière volontaire mise en place depuis plusieurs années mais en veillant à segmenter les offres pour mieux répondre aux différentes catégories de demande (propriété, coopérative ou location). En effet, la maîtrise du foncier permet, par le biais d'octroi de droit de superficie, de peser sur les réalisations immobilières envisagées, que ce soit du point de vue architectural ou du prix.
- Notre Conseil entend, d'autre part, développer des processus participatifs avec les milieux immobiliers et de la construction. Ces professionnels détiennent en effet moult informations essentielles sur la qualité de la demande. Il est donc particulièrement important, pour tenter de satisfaire les différents segments de l'offre, de mutualiser ces informations pour établir une véritable stratégie.

Notons toutefois que de nombreux projets sont actuellement en cours de développement dans les quartiers de Portes-Rouges/La Coudre, Monruz, Beauregard, Vieux-Châtel et Serrières. Grâce aux partenariats et collaborations positives qui ont été mis en place, ces projets offriront quelque 700 à 800 appartements supplémentaires tout en garantissant une mixité de l'offre de logements, ce qui permet de mener une politique du logement pour les divers segments de population ainsi que pour la Ville d'attirer de nouveaux contribuables.

### **1.2. Développement d'un écosystème local durable**

Notre Conseil souscrit au modèle de l'économie résidentielle développé par l'IMVT et dont on pourrait dire, en schématisant un peu, qu'il consiste à mettre en place un cercle vertueux incitant à dépenser localement ce qui est gagné localement et à favoriser la consommation locale par la mise en place de circuits courts, soucieux du développement durable. Ce modèle est ainsi intéressant dans sa composante environnementale aussi.

Il convient toutefois de préciser d'emblée que tant la Ville que le canton de Neuchâtel ont toujours démontré une volonté d'ouverture que notre Conseil entend réaffirmer ici. Il ne saurait être question d'ambitionner la mise en place d'une économie autarcique. Notre politique économique doit en effet rester ouverte tant au niveau national qu'international.

---

<sup>2</sup> Les chiffres indiqués représentent des moyennes pour les années 2014, 2015 et 2016 portant sur quelque 7300 mouvements (3770 arrivées et 3530 départs) en moyenne par an.

Sous cette réserve, il est néanmoins important de mener une politique permettant la mise en place d'une chaîne de valeur locale. Notre ville dispose de tous les outils pour mettre sur pied un véritable écosystème permettant de passer d'une idée à une concrétisation. Les instituts de recherche et développement, les formations et le riche tissu industriel à disposition offrent en effet une chaîne complète qu'il convient de valoriser.

Plusieurs mesures sont évoquées par l'IMVT pour y parvenir. Notre Conseil envisage d'examiner concrètement les outils proposés sans pouvoir à ce stade s'engager sur une éventuelle mise en œuvre.

On peut penser à la mise en place d'une monnaie locale, à l'instar des décisions prises par d'autres collectivités, dont des communes neuchâteloises (Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds). Une telle réalisation devrait théoriquement renforcer les marchés locaux en favorisant une circulation locale des flux financiers et la constitution d'une « communauté de clients ». Cette dernière constituerait un répondant adéquat à l'association « Neuchâtel Centre » qui, regroupant les commerçants du centre-ville, représente une « communauté de l'offre ». L'opportunité d'une telle mesure devra être analysée en collaboration avec, notamment, les commerçants du centre-ville dont la carte « CityPlus » s'appuie partiellement sur la même philosophie.

Notre ville pourrait également envisager l'octroi d'une allocation de résidence au personnel communal. Les effets d'une telle mesure seraient décuplés dans le cas de l'introduction d'une monnaie locale puisque l'allocation pourrait alors être versée sous cette forme, stimulant simultanément la consommation locale.

Dans le même ordre d'idée, on pourrait envisager l'utilisation de la monnaie locale – tant par la Ville que par des acteurs privés – lors de l'octroi de cadeaux (nouveaux habitants, jubilaires, naissance d'un enfant, étrennes, cadeaux de fin d'année, etc.) ou dans le cadre professionnel (octroi de primes, par exemple).

Ces outils offrent des pistes potentiellement intéressantes et notre Conseil procédera à leur analyse durant la législature à venir.

### **1.3. Qualité de vie et vivre ensemble**

De longue date, notre ville affiche une attitude positive et d'ouverture, se caractérisant par une grande capacité à accueillir et à intégrer de nouveaux habitants d'horizons divers. Son haut niveau de qualité de vie et sa politique active en matière de cohésion sociale et d'intégration est reconnue.

Les considérations techniques émises sous chiffres 1.1 et 1.2 ci-avant ne doivent dès lors pas nous faire oublier que l'envie de se domicilier à un endroit répond avant tout à des attentes de qualité de vie. Avant de s'enquérir du coefficient fiscal ou de se mettre à la recherche d'un logement, la personne désireuse de s'établir dans une commune ou un quartier va en premier lieu s'interroger sur son quotidien. Et les interrogations les plus récurrentes porteront sur la situation du quartier, le calme et le sentiment de sécurité qui y règne, la proximité des transports publics, des infrastructures scolaires et de santé, la disponibilité de l'offre d'accueil extrafamilial, etc.

Ces points sont essentiels car ils sont des marqueurs déterminants de la qualité de vie offerte à notre population. En toute humilité, mais sans fausse modestie non plus, notre ville, membre du Réseau des Villes amies des Aînés et ville soutenant les familles peut se targuer d'avoir en main d'importants atouts sur plusieurs de ces points.

Nous disposons ainsi d'une large offre en matière d'accueil pré- et parascolaire avec un taux de couverture offrant une quasi-garantie de pouvoir bénéficier d'une place d'accueil.

En matière de mobilité urbaine durable, le projet Abo Ado incitant les jeunes à utiliser les transports en commun par le biais d'une participation aux frais d'achat de l'abonnement, a permis de doubler le nombre de jeunes détenteurs d'un abonnement. Votre Autorité a d'ailleurs récemment décidé de pérenniser cette mesure, en l'étendant, à titre de test, aux jeunes adultes jusqu'à 25 ans. Il s'agit là-aussi d'un élément promotionnel fort de notre Ville auprès des familles.

D'autres actions contribuent à améliorer la qualité de vie dans les quartiers et continueront à faire l'objet d'une attention particulière à l'avenir. On pense ici en particulier aux actions de promotion de la nature en ville (Parc public Nature en ville des Gouttes-d'Or, notamment), au renforcement de la biodiversité, à l'offre de parcs et d'espaces publics de qualité ou encore à la présence de structures d'accueil extrafamilial au sein des quartiers. Ainsi, par exemple, la planification des investissements prévoit des montants importants pour l'entretien du domaine public, avec notamment la prise en compte des modifications rendues nécessaires par la loi fédérale relative à l'élimination des inégalités frappant les personnes en situation de handicap ou encore la réhabilitation des places de la Coudre et du Clos de Serrières. On mentionnera par ailleurs les diverses actions décentralisées menées dans le cadre de la politique culturelle, du sport, d'intégration et le soutien à la vie associative dans les quartiers.

Au-delà de l'existant, nous devons poursuivre et renforcer notre politique de cohésion sociale visant à garantir un vivre ensemble harmonieux, citoyen et actif.

Dans ce but, nous vous adresserons ces prochains mois un rapport relatif à la politique des quartiers visant à consolider la cohésion dans les quartiers, en valorisant le rôle des écoles, lieux d'échange et d'intégration privilégiés, ainsi qu'en développant la démocratie de proximité par la création d'assemblées citoyennes.

## **2. Centre-ville et rives**

Spontanément, lorsqu'on dit « centre-ville », la majorité des interlocuteurs comprennent « zone piétonne ». Notre Conseil entend dès lors rappeler à titre préliminaire les trois cercles qu'il convient de distinguer :

- Le Cœur de ville, qui correspond à la zone piétonne ;
- Le Centre-Ville, qui, au-delà de la zone piétonne, inclut d'autres rues ou places non piétonnières mais dont la vocation commerciale, culturelle et/ou touristique ne fait aucun doute. On pense par exemple au Faubourg du Lac, à la Place du Port, au Port lui-même, au nord, à la gare ou, à l'ouest, au quartier du Château ou encore à la Rue de la Promenade-Noire, dont personne ne contestera qu'ils font partie du « centre » de notre ville ;

- Le Grand Centre définit un secteur plus large encore s'étendant du Port du Nid-du-Crô au hangar des trams.

Au-delà de ces trois cercles, on trouve ensuite les différents quartiers, lieu de vie de la majorité des habitants qui doivent y trouver une qualité de vie attractive.

Le Grand Centre doit être développé et disposer d'un accès aux rives urbaines. Cette thématique sera amorcée durant la période sous couverture du présent programme et fera l'objet de réalisation ultérieurement. On pense notamment à la mise en œuvre du concept Mobilité 2030 ainsi qu'à l'éventuelle prolongation du Littorail qui conduiront à remodeler ces secteurs.

Le Centre-Ville, avec bien sûr sa zone piétonne, représente à l'évidence une carte maîtresse de la politique de développement de notre Ville. C'est en effet sur cet espace que se concentre l'essentiel du patrimoine historique, la plus grande partie des infrastructures culturelles (les musées par exemple), touristiques (hôtels, office du tourisme) et la grande majorité de l'offre commerciale. Avec ses quais, il est également un lieu de rencontre et de construction du lien social qui contribue à renforcer l'image de Neuchâtel.

Cette thématique est d'autant plus emblématique que, durant la période administrative à venir, notre zone piétonne célébrera en 2019 son quarantième anniversaire. Cette célébration doit aussi être l'occasion de repenser la zone piétonne, sa fonction, son accessibilité et à en améliorer encore l'image et l'attractivité. Notre Conseil entend dès la présente législature élaborer une vision stratégique pour l'horizon des cinquante ans de la zone piétonne qui seront célébrés en 2029. Cette date coïncide par ailleurs avec d'autres échéances essentielles, telle celle relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale Mobilité 2030 qui impactera notre ville et ses rives. Cet exercice sera ainsi l'occasion de porter la réhabilitation du hangar des trams dans un contexte plus large.

Qui dit hangar des trams, pense évidemment aussi Baie de l'Evoles. Le lien est ainsi réalisé avec l'autre grand volet de ce chapitre, les rives.

Avec l'acceptation de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2013, la tendance à la densification à l'intérieur des zones urbaines s'est encore renforcée. Dans ce contexte, les parcs publics constituent des espaces précieux offrant au cœur des cités des espaces propres aux loisirs et à la détente, ainsi qu'à la rencontre et à la convivialité.

Le secteur des rives urbaines, qui s'étend du port du Nid-du-Crô au hangar des trams doit être mis en valeur, grâce au nouveau Plan directeur sectoriel des rives, et est appelé à accueillir, en son centre, le projet de grand parc urbain solaire des Jeunes-Rives. Ainsi que cela a été exposé dans le rapport 17-008 soumis à votre Autorité en juin 2017 à l'appui d'une demande de crédit d'étude, le but de ce projet est d'apporter une identité et une valorisation à ce vaste espace public tout en réalisant un lien entre le centre-ville et son pôle est (Université/Maladière), d'une part, ainsi qu'entre la ville et le lac, d'autre part.

Notre Conseil envisage trois axes d'actions distincts :

- La politique foncière et immobilière,
- Le réaménagement des accès à la zone piétonne,
- La qualité de l'accueil.

## **2.1 La politique foncière et immobilière**

Pour que notre centre demeure attractif, il doit disposer d'une offre diversifiée de commerces de qualité, seule chance de se démarquer face à la concurrence des centres commerciaux périphériques et du développement des achats en ligne. Or, le développement du commerce de détail dans notre ville est fragilisé par des pratiques spéculatives et des loyers insupportables, conduisant régulièrement à avoir des surfaces inoccupées et des vitrines mortes.

Là aussi, notre Conseil entend utiliser le levier « foncier » pour corriger ce qui doit l'être. A ce titre, il entend poursuivre la politique immobilière proactive menée ces dernières années qui l'a conduit à acquérir des immeubles offrant des surfaces commerciales en des emplacements stratégiques. Toutefois, conscient des limites, essentiellement financières, d'une telle politique, il entend interpeller les représentants des milieux immobiliers pour tenter de mener avec eux des actions concertées et les sensibiliser aux intérêts communs qu'il y a à disposer d'un centre-ville dynamique et attractif. Enfin, notre Conseil mettra en œuvre la réglementation déjà évoquée visant à contraindre les propriétaires d'espaces vacants à les relouer aux conditions du marché local.

## **2.2 Le réaménagement des accès à la zone piétonne**

L'analyse SWOT a mis en exergue en tant que faiblesse de notre centre-ville la congestion des espaces publics et plus particulièrement la présence récurrente de véhicules dans la zone piétonne. La situation actuelle est dénoncée tant par les commerçants que par les usagers du centre-ville. Votre Autorité a également manifesté son mécontentement à plusieurs reprises déjà.

Notre Conseil entend prendre des mesures fortes en termes d'aménagements afin de corriger cet état de fait.

Comme l'ont démontré les quatre samedis « sans bus » mis en place cet été et cet automne, la libération de la rue du Seyon de tout trafic automobile, y compris les transports en commun, constitue un plus indéniable, fortement apprécié de la population, et est un élément propre à dynamiser plus encore l'activité commerciale et la fréquentation de cette artère.

Notre Conseil est dès lors résolu à faire en sorte que, dans la perspective du quarantième anniversaire de la zone piétonne, les bus soient retirés de la rue du Seyon et l'accès à la zone piétonne protégé par la pose de bornes. Notre Conseil examinera les effets sur les usagers des transports publics dans la perspective de pouvoir offrir un bon service de bus garantissant à la fois l'accessibilité à la zone piétonne et de bonnes liaisons traversant le centre.

Ces décisions impliquent que, parallèlement, des zones de chargement / déchargement / stockage soient réalisées à la périphérie de la zone piétonne. Considérant que les sociétés en charge de la livraison de colis – qu’il s’agisse de La Poste ou d’autres prestataires – ont un intérêt manifeste à ne plus devoir quérir une autorisation d’entrée dans la zone piétonne, circuler, parfois difficilement dans la zone piétonne, puis en ressortir pour livrer le moindre colis. Les infrastructures mises en place leur permettront de déposer leur colis en un emplacement facilement accessible. Il paraît dès lors opportun de faire participer ces sociétés à l’aménagement des infrastructures nécessaires. En parallèle, nous examinerons la possibilité de mettre en place un marché local de livraison des colis au moyen de véhicules non polluants.

### **2.3 La qualité de l’accueil**

Cela a été dit plus avant : un des axes retenus pour le présent programme est la qualité de vie. Rapporté au centre-ville, cet aspect passe par un soin plus important encore accordé à la qualité de l’accueil des utilisateurs du centre.

Dans l’acception large que nous entendons donner à ce terme, la qualité de l’accueil recouvre une large palette d’actions et de projets dont la réalisation peut être relativement aisée pour certains mais aussi beaucoup plus difficile – que ce soit techniquement ou financièrement, voire les deux à la fois – pour d’autres.

A court terme et s’agissant des mesures les plus faciles à mettre en œuvre, on mentionnera tout ce qui concourt à la valorisation esthétique et fonctionnelle de notre centre-ville. La restauration d’immeubles patrimoniaux (tels le Collège latin ou le collège des Parcs), la propreté et l’éclairage des espaces publics, le sentiment de sécurité qui s’en dégage, la décoration florale de notre ville tant sur les quais que dans les jardins publics ou à proximité des bâtiments historiques, la promotion de la biodiversité urbaine, etc. sont autant de domaines dans lesquels notre Conseil poursuivra, et si nécessaire renforcera, son action.

A plus long terme, et dans la perspective d’un renforcement global du centre-ville, il est essentiel de valoriser la présence des rives. Pour ce faire, il sera nécessaire de penser les rives comme un prolongement naturel du Grand centre et, bien sûr, du centre-ville. La possible prolongation susmentionnée du Littoral devra être l’occasion de réfléchir à la création de connexions entre le centre et les rives.

Enfin, il est important de ne pas oublier les utilisateurs locaux de notre centre-ville. Dans ce sens, il s’agira d’accorder une attention particulière à la relation entre les quartiers et le centre-ville.

## **3. Promotion touristique**

*« La qualité de vie au sein de la région Neuchâtel Littoral est exceptionnelle. Sur la toile de fond que constituent lac, vignoble, forêt et patrimoine historique, l’environnement bâti s’est développé harmonieusement tout comme le réseau de mobilité (...) sans les nuisances du trafic de transit qui circule presque intégralement en tunnel, préservant paysage et santé. La région est notamment caractérisée par la proximité des services, des infrastructures modernes et des richesses naturelles indéniables. Une vie locale dynamique caractérisée par une large offre en commerces,*

*des événements et institutions culturels d'envergure et une riche vie associative, vient compléter ce cadre de vie idyllique en alliant tradition et modernité. »*

C'est en ces termes élogieux que l'Accord de positionnement stratégique déjà mentionné définit la qualité de vie dans notre région.

Il convient bien sûr en premier lieu de capitaliser sur ces atouts exceptionnels dont nous disposons. Il est indispensable de valoriser notre trilogie lac-vignoble-forêt, mais aussi le patrimoine historique de la ville, sa proximité de la nature, le quartier de Chaumont, le Jardin botanique, le sentier du Temps, etc. à chaque fois que cela est possible.

### **3.1 Stratégie de différenciation**

Notre Ville n'est pas la seule, ni en Suisse ni en Europe, à pouvoir se targuer d'un patrimoine bâti d'une grande richesse se reflétant dans les eaux d'un lac. Il est donc essentiel d'élaborer une stratégie de différenciation permettant à notre ville, en l'absence d'un monument symbolique immédiatement évident, de se doter d'une identité forte et spécifique. Cet élément est d'autant plus important du fait de l'homonymie entre la ville et le canton.

Cette stratégie pourra se fonder sur plusieurs éléments jouissant d'une double caractéristique : être spécifiques à Neuchâtel et être spontanément sympathiques et attrayants pour le public.

Lieu de vie de Philippe Suchard et siège historique des chocolats du même nom, accueillant aujourd'hui moult chocolatiers de grande qualité et célébrant ce noble produit annuellement dans le cadre de Chocolatissimo, Neuchâtel trouverait avec le thème du chocolat un marqueur fort répondant clairement aux critères susmentionnés. En poursuivant le développement de Chocolatissimo - qui soutient également l'activité des chocolatiers locaux et l'emploi de l'économie créative - il convient de mettre en valeur le passage d'une production industrielle à une production artisanale du chocolat.

Cette stratégie de différenciation pourra s'appuyer sur les cinq conjugaisons de notre ville que nous vous présentons en conclusion (cf. ci-après, chapitre VII).

Ainsi, par exemple, le volet « Neuchâtel, évasion fantastique » permet de jouer sur la double signification du mot. En effet, Neuchâtel est une ville fantastique et est le siège du fantastique au travers du déroulement annuel dans notre ville du Festival international du film fantastique (NIFFF) ainsi que du projet en cours de réhabilitation des anciennes prisons, siège du NIFFF, destinées à accueillir un projet culturel intitulé « Tour des Evasions ».

Mais le NIFFF est un événement ponctuel dans la vie culturelle de Neuchâtel. Il faut donc donner corps à cette notion de fantastique tout au long de l'année en valorisant ce qui se fait par ailleurs déjà. On peut en effet dégager une touche de « fantastique » dans quasiment toutes les actions qui sont menées. Déclinaison d'un art de vivre, le fantastique introduit en effet une part de rêve, d'imaginaire dans notre réalité.

Cette part d'imaginaire peut être cultivée et renforcée par l'utilisation de nouveaux objets connectés reflétant le savoir-faire local et l'appartenance de la ville à une région smart. Concrètement, on peut mentionner le projet Totemi, récemment mis en œuvre. Ces petits boîtiers électroniques interactifs sont la parfaite concrétisation de plusieurs des objectifs de notre Conseil. Développé et produit par la société neuchâteloise Talk to me, ce dispositif peut se targuer d'être 100% neuchâtelois et a été développé en utilisant tant les compétences privées (EM Microélectronique SA pour la production) que publiques (Microcity pour le développement) disponibles localement.

Il incarne également la volonté de promouvoir l'image de notre Ville au travers des compétences technologiques et innovatrices dont nous avons la chance de disposer et sont une belle illustration de ce que peut être l'économie culturelle créatrice.

Leur première utilisation concrète offre un parcours numérique à travers la ville sous le titre « les fantômes de la Belle époque », réussissant ainsi à créer un lien entre notre thème Belle Epoque et le monde fantastique, ce qui immédiatement renvoie aux fresques du Neubourg réalisées avec la collaboration de M. John Howe, illustrateur de renommée mondiale du « Seigneur des anneaux », mais aussi au projet en cours de réhabilitation des anciennes prisons, non seulement en tant que siège du NIFFF mais aussi comme nouvelle attraction touristique.

D'autres projets sont envisageables en nous appuyant exclusivement sur des données existantes. Ainsi, en exploitant, par exemple, les archives de la Ville, les fonds des musées ou encore les Archives de la vie ordinaire, il serait possible d'en extraire les récits fantastiques posant un regard neuf sur la ville.

### **3.2 Diversification de l'hébergement**

Par sa politique de soutien à l'activité touristique, Neuchâtel se doit de veiller à assurer une diversification et un élargissement de l'offre d'hébergement. Cette offre doit aller de l'entrée de gamme jusqu'au cinq étoiles, en passant par les possibilités d'accueil individuel qu'offrent les plates-formes de partage et d'échange dédiées à l'hébergement. Si notre Ville est bien équipée en hébergement de standings moyen et élevé, elle ne dispose que de très peu de capacités d'accueil dans le segment inférieur.

La réalisation projetée d'une Auberge de jeunesse viendra, partiellement au moins, combler cette lacune.

Enfin, l'offre existante doit être mise en réseau.

### **3.3 Tourisme de congrès**

Si notre offre hôtelière peut être qualifiée de bonne en matière de tourisme d'affaire, le tourisme de congrès offre d'importants potentiels pour notre Ville. Les développements et agrandissements de plusieurs établissements privés (Hôtel Beaulac et Alpes & Lac, salle de conférence du Cinéma Apollo, notamment) ouvrent des perspectives réjouissantes mais insuffisantes.

Il conviendra durant la période administrative sous rapport de procéder à une analyse relative à la valorisation du hangar des trams dans le but de pouvoir lancer un projet concret durant la législature suivante.



## 4. Communication

A l'époque de l'hypermédiatisation dans laquelle nous vivons et vu la formidable caisse de résonance que représentent les médias sociaux, la communication joue un rôle particulièrement important dans la mise en valeur de notre ville, de ses actions et de ses atouts.

La communication institutionnelle fait naturellement partie intégrante de la politique de promotion que nous entendons mener. Elle doit en refléter les orientations et enjeux principaux auprès de ses différents publics : habitant-e-s de la ville et de l'agglomération, étudiant-e-s, touristes, entrepreneurs, mais aussi futures et futurs habitant-e-s. Il faut donc dépasser une communication institutionnelle classique, orientée essentiellement vers la population résidente, et réussir à se démarquer des autres villes et du reste du canton en identifiant les atouts de Neuchâtel et en les mettant en valeur. On entre ainsi davantage dans une démarche de marketing territorial, comme le suggère à son niveau l'Accord de positionnement stratégique, destiné aux touristes et aux visiteurs occasionnels, mais aussi aux personnes que l'on souhaite voir s'installer à plus long terme sur le territoire communal.

Sur le fond, notre Ville se doit de pratiquer une communication en phase avec la réalité et les atouts de Neuchâtel. Comme mentionné ci-dessus, il faut communiquer largement sur la qualité de vie, sur les atouts de notre ville, sur les projets en cours, sur les éléments qui permettent de faire partager son attachement à la cité. A la fois crédible, distinctive et attractive, cette stratégie vise à assoir la réputation de notre ville en se démarquant des problématiques de notre canton homonyme souvent omniprésentes dans les médias nationaux. Ce repositionnement de l'image « Neuchâtel » profitera certainement indirectement également à l'ensemble du canton.

S'agissant de la forme, on ne saurait se contenter d'un mode de communication unique essentiellement destiné aux médias régionaux, même si celui-ci reste important, tout comme la diffusion du journal officiel « Vivre la Ville ». Mais il convient d'adapter la forme de notre communication aux publics visés, en recourant à des outils de communication modernes et efficaces, existants ou à venir. Il s'agit notamment de construire une véritable identité 2.0, à travers un site internet conçu pour répondre aux attentes des publics ci-dessus, une page Facebook sur laquelle sont proposés des contenus pertinents tant pour les résident-e-s que pour les visiteurs et les touristes, ainsi qu'une présence coordonnée sur d'autres réseaux sociaux, afin de gagner en notoriété et en légitimité. Par exemple, on pourrait identifier 2-3 sites emblématiques de la ville, très appréciés à la fois des touristes et des habitants, pour amener ceux-ci à s'y prendre en photo et à les partager sur les réseaux sociaux.

Pour renforcer cette notoriété et cette légitimité, la stratégie de notre Conseil passe notamment par la constitution d'un réseau d'ambassadrices et d'ambassadeurs de notre ville – appelés aujourd'hui « influenceurs », notamment sur les réseaux sociaux. Objectifs: amplifier l'impact tant au niveau national qu'international de notre communication, créer un effet viral par la diffusion de messages mettant en valeur les atouts de Neuchâtel, en utilisant là aussi différents supports de communication.

Deux communautés d'ambassadeurs ont été identifiées :

- Les habitant-e-s de notre ville, y compris les personnes célèbres qu'elle a le plaisir d'accueillir.
- Les personnes qui y ont habité ou qui en sont ressortissantes.

Enfin, notre Conseil entend procéder durant la période administrative sous rapport à une nouvelle réflexion sur l'affichage public en ville dans la perspective d'en prendre le contrôle, total ou partiel, au profit de la Ville ainsi que des offres privées et associatives locales.

## **5. Economie et emploi**

La promotion économique exogène, axée essentiellement sur les aspects fiscaux, est l'apanage quasi exclusif du canton et de la Confédération. Une collectivité locale qui entend attirer des entreprises et créer des emplois sur son territoire doit donc développer des stratégies propres s'adressant aux entrepreneurs, par opposition ici aux actionnaires, en mettant en œuvre les leviers d'action de sa compétence en matière d'activités de soutien aux entreprises.

Par activités de soutien, on entend toutes les démarches qui, d'un point de vue pratique, peuvent inciter un entrepreneur à privilégier une installation à un endroit donné. Il s'agira en premier lieu de l'offre de terrains, mais aussi du réseau d'infrastructures, du réseau de partenaires, sous-traitants, acteurs du même secteur économique, du potentiel de main-d'œuvre qualifiée, etc.

A la lecture de ces éléments, on se rend immédiatement compte que Neuchâtel a là une carte importante à jouer.

Les communes disposent de larges compétences en matière d'aménagement du territoire. S'il paraît raisonnable de planifier les grandes lignes de notre aménagement au niveau de la COMUL - dont les membres ont entrepris durant la précédente législature d'établir un plan directeur régional commun en application de la législation révisée sur l'aménagement du territoire -, il est néanmoins important que notre Ville sache ce qu'elle veut faire à son niveau et utilise, ici également, au mieux le levier du foncier.

A ce titre, la collaboration avec les milieux de l'immobilier et la mise sur pied d'une plate-forme centrale de l'offre immobilière à destination des entreprises constitueront des mesures nécessaires.

L'efficacité de nos démarches passera par la mise en valeur de nos atouts et par la mise en réseau des compétences techniques et scientifiques présentes sur le territoire communal, tant au niveau des entreprises qu'en relation avec les diverses institutions de recherche.

Une démarche visant à un soutien direct à l'implantation par la création d'un fonds de prêt destiné aux entreprises désireuses de s'installer à Neuchâtel sera examinée.

Enfin, à l'instar de ce qui a déjà été dit au sujet de la stratégie de domiciliation, il est indispensable de veiller globalement à la qualité de l'accueil que nous réservons aux

entreprises, en adoptant une attitude positive, en délivrant les informations pertinentes et en offrant des conditions cadres attractives (propreté, sécurité, esthétique des aménagements, etc.).

Au-delà de ces mesures visant essentiellement à l'implantation d'entreprises, une collectivité telle que notre ville dispose d'autres moyens que l'on peut classer en deux catégories :

- Des mesures d'impulsion
- De véritables leviers autonomes.

Au chapitre des mesures d'impulsion, il convient de mentionner plusieurs éléments dont l'impact sur l'emploi local n'est pas à négliger.

Le soutien et l'accompagnement des propriétaires privés dans leur démarche d'assainissement énergétique de leur bâtiment ainsi que le soutien financier à l'installation de dispositifs solaires constituent indéniablement une aide indirecte aux artisans locaux sollicités pour effectuer ces travaux, contribuant à maintenir ou à créer des emplois.

Dans le même ordre d'idée, le volume des investissements décidés par la Ville peut constituer des impulsions importantes au sein des entreprises locales.

Le rôle de la Ville en matière de politique d'insertion et de réinsertion socio-professionnelle doit être mentionné. De nouvelles mesures sont envisageables en la matière également, telle par exemple, la facilitation de l'accès à des outils de production de valeur et de création (atelier de menuiserie et serrurerie, machines à découper laser, CNC, imprimante 3D, etc.) en collaboration avec les organismes de réinsertion socio-professionnelle et les Hautes écoles.

Des mesures d'aide directe, sous la forme par exemple d'octroi de prêt ou de locaux peuvent aussi constituer des formes importantes de soutien contribuant à diminuer l'impact du démarrage d'une nouvelle entreprise. Afin de renforcer cette forme de soutien, la création d'un fonds destiné à l'octroi de prêt à des start-up avec des critères d'éligibilité liés à la stratégie de développement du centre-ville ainsi qu'à la spécialisation économique choisie par la Ville sera examinée.

S'agissant des leviers autonomes, il sied de rappeler en premier lieu la place que la Ville de Neuchâtel tient en tant qu'employeur. En formalisant clairement une démarche de recrutement allant du recrutement interne à la mise au concours public en passant par les personnes disponibles au sein des offices régionaux de placement et des organismes d'aide sociale, la Ville peut renforcer son rôle d'acteur de la réinsertion socio-professionnelle.

De même, la mise en place, validée par votre Autorité, d'une véritable politique de formation d'apprenti-e-s au sein de notre Administration sera bien entendu poursuivie et renforcée, en privilégiant l'accès à ces formations aux jeunes personnes domiciliées en ville.

On le voit si l'on prend en considération les mesures de domiciliation citée au chiffre 1 ci-dessus ainsi que les diverses mesures d'aides à l'emploi susmentionnées, notre

ville n'est pas dépourvue de moyens et est parfaitement en mesure de développer une politique de promotion économique à son niveau.

## **6. Energie et environnement**

Notre Ville n'échappe évidemment pas aux défis posés par la problématique du réchauffement climatique et du nécessaire effort d'une reconversion énergétique limitant tant la consommation d'énergie dans son principe qu'en ce qui concerne les énergies fossiles en particulier. Mais au-delà des seuls défis énergétiques, c'est plus largement toute la question de la préservation de notre environnement naturel qui se pose.

Il s'agit là de préoccupations constantes qui ont conduit notre Conseil à réaliser, en collaboration avec notre partenaire Viteos SA en tant qu'acteur énergétique majeur, moult projets.

S'agissant du volet énergétique, votre Conseil a récemment approuvé la « Stratégie énergétique 2035 » que nous lui avons soumise (rapport n°16-020, du 10 août 2016).

Cette septième étape du programme « Cité de l'énergie » fixe l'objectif ambitieux de réunir les conditions d'une société 2000 watts d'ici à 2035 au travers de 17 actions articulées autour de quatre piliers :

- Exemplarité de la collectivité ;
- Communication et partenariats ;
- Incitation et encouragement ;
- Réglementation et suivi.

Dans ce cadre, l'objectif premier de notre Conseil pour la présente législature sera bien entendu de poursuivre la mise en œuvre de la politique annoncée et validée par votre Conseil. Au-delà de ces actions programmées, nous entendons en particulier profiler notre ville dans le domaine des énergies solaires. Nous jouissons en effet d'instituts leaders mondiaux dans ce domaine dont il convient de valoriser le savoir-faire et sur lequel notre Ville peut construire une image.

A l'instar par exemple de la réalisation prochaine, autour de Microcity et du CSEM, du Quartier de l'architecture solaire offrant une démonstration de la mise en œuvre concrète des innovations développées sur notre territoire, dont notamment des panneaux solaires intégrés en façade. Ce projet sera porteur à la fois d'une fonction énergétique exemplaire, mais aussi d'une dimension architecturale et artistique. Il constituera une nouvelle démonstration du potentiel d'une économie culturelle créative. On citera également la création d'un itinéraire solaire parcourant notre Ville et signalant à chaque fois les installations solaires réalisées (Stade de la Maladière, Patinoires du Littoral, Hôtel des Associations, Collège de la Promenade, etc.). Enfin, on mentionnera bien sûr la réalisation d'un parc solaire dans le cadre du réaménagement des Jeunes-Rives.

Nous entendons faire valoir les atouts de notre Ville (fort potentiel en matière d'énergies solaires, existence d'une coopérative solaire, compétences accumulées en matière de production de biogaz au niveau de notre station d'épuration des eaux, politique active en matière de soutien financier aux installations d'énergie

renouvelable, etc.) au niveau international en nous approchant d'un ou l'autre réseau des villes pionnières en matière énergétique afin d'asseoir la reconnaissance de Neuchâtel et ses acteurs en la matière.

En matière environnementale, Neuchâtel jouit d'atouts de premier plan. Si le sud de la ville s'ouvre sur le lac et ses rives, le nord est richement bordé de belles et accueillantes forêts qui font le lien entre le centre-ville et notre quartier de Chaumont. Ce-dernier, situé en pleine nature, offre nombre d'activités et d'opportunités permettant de profiter d'un environnement encore largement préservé.

La favorisation et la préservation de la richesse de la faune et de la flore en ville sont des enjeux urbains fondamentaux du 21<sup>e</sup> siècle, ainsi que la qualité de vie, la santé humaine et la lutte contre le réchauffement climatique. Les villes sont particulièrement concernées par les changements climatiques en raison de leur forte densité de population, de bâtiments et d'infrastructures condensateurs de chaleur, ou encore de l'imperméabilisation croissante du sol.

Un plan d'action en faveur de la biodiversité va être établi, permettant de renforcer l'inscription de cette thématique de manière transversale au sein de l'Administration, ainsi que dans le cadre de collaborations avec la population et les acteurs privés. Par ailleurs, la planification des investissements prévoit un important montant pour la réalisation d'un Parc public Nature en ville aux Gouttes-d'Or.

Un autre thème mérite d'être mis en exergue : il s'agit de l'agriculture urbaine. On entend par là les différentes formes permettant d'amener la nature en ville tout en modelant le paysage. On peut penser par exemple aux potagers urbains ou aux cultures en bac proposées par le Service des Parcs et Promenades. Outre qu'ils permettent de favoriser les circuits courts (proximité immédiate entre le lieu de production et le lieu de consommation), ils constituent un outil d'intégration pertinent et offrent un rôle actif au citoyen qui devient acteur de sa production.

Enfin, il est un dernier aspect environnemental auquel notre Conseil attache une attention particulière et qui constituera ces prochaines années un marqueur de notre Ville : l'eau. Bien précieux par excellence, l'eau est omniprésente à Neuchâtel.

Il y a bien sûr en premier lieu notre lac et ses rives qui constituent à la fois un atout touristique, une opportunité de sport et de détente pour les habitant-e-s de la Ville ainsi qu'un formidable réservoir d'eau potable.

Il y a le Seyon qui offre des cascades spectaculaires et anime par la vivacité de ses eaux le Gor du Vauseyon, témoin de l'utilisation passée de la force hydraulique.

L'eau est également présente tant au centre-ville que dans les quartiers au travers des multiples fontaines qui ornent nos parcs publics et jalonnent les balades urbaines. Comme annoncé dans notre rapport d'information du 16 août 2017 au Conseil général en réponse à la motion no 285 du groupe PLR, intitulée "Fontaine, je ne gaspillerai pas de ton eau", nous entendons mettre en valeur ces monuments magnifiques et souvent témoins de moment fort de notre Histoire.

Il faut bien sûr mentionner l'eau potable et, encore et toujours, sensibiliser notre population à la chance incroyable que nous avons de pouvoir disposer de manière

quasiment illimitée de cette ressource vitale dans chacune de nos maisons, en se souvenant que ce qui paraît « normal » chez nous est pourtant totalement inconnu sous d'autres latitudes. Des efforts de préservation de cette ressource première doivent être engagés, respectivement poursuivis.

Finalement, l'eau que nous utilisons doit retourner au cycle normal de l'eau en ayant été traitée et débarrassée de toutes les traces qui lui ont été imposées par l'activité humaine, domestique ou industrielle. C'est le rôle de notre station d'épuration au sein de laquelle de nouveaux investissements seront consentis afin d'en améliorer tant l'efficacité dans sa fonction première (épuration de l'eau) que dans sa mission secondaire de production d'énergie par ses résidus.

Toutes ces considérations relatives à l'eau ont conduit notre Conseil à décider de faire de Neuchâtel une ville « communauté bleue » selon un concept qui nous vient du Canada et qui a été mis en œuvre pour la première fois en Suisse en 2013 par la Ville de Berne.

Une communauté bleue désigne une institution ou une collectivité qui se dote d'un cadre de référence reconnaissant l'eau comme un bien commun et qui s'engage à appliquer quatre principes :

1. Reconnaître que l'eau est un droit humain ;
2. Favoriser la consommation d'eau du robinet plus de d'eaux en bouteilles, notamment dans les établissements communaux ;
3. Maintenir les services liés à l'eau entre les mains des pouvoirs publics ;
4. Entretenir des relations avec les partenaires internationaux.

Nous entendons appliquer ces principes au travers de mesures simples, peu onéreuses et facilement adoptables par tout un chacun. Enfin, toujours dans ce chapitre environnemental, notre Conseil entend poursuivre ses efforts tendant à promouvoir la nature en ville et à y assurer la biodiversité. Le travail important du Jardin botanique, du Service des parcs et promenades et de bien d'autres acteurs publics ou privés permettent de valoriser tant les espaces naturels que les espèces biologiques (botanique ou zoologique) que l'on peut y trouver.

## **7. Sport et culture**

Tant en matière culturelle que sportive, la Ville de Neuchâtel peut se targuer de bénéficier sur son sol d'un nombre saisissant d'infrastructures, publiques ou privées, couvrant un large éventail de domaines culturels et sportifs.

Ces équipements performants constituent à l'évidence une chance et un atout supplémentaire pour Neuchâtel puisqu'ils représentent une plus-value notoire en termes de création artistique, de performances sportives, d'accès populaire à la culture et au sport, d'image, de qualité de vie et de création d'emplois (on a souligné dans le constat dressé par l'IMVT le nombre important d'emplois dédiés dans notre ville à l'économie créative), sans omettre de rappeler que sport et culture représentent des leviers forts et immédiatement disponibles en matière de promotion de la santé, de cohésion sociale et d'intégration.

Les défis pour notre ville se situent principalement au niveau de l'entretien des infrastructures, de la valorisation et de la mise en réseau de ce qui existe afin d'en augmenter la notoriété et d'en optimiser l'utilisation. Plus largement, il convient de viser à s'appuyer sur un réseau de villes afin de mutualiser des équipements sportifs ou culturels et d'en assurer ensemble la valorisation.

S'agissant de la culture, force est d'admettre que si, parfois, des projets ou événements ponctuels peuvent bénéficier d'un soutien privé rendant les aides publiques subsidiaires, l'essentiel de son financement est public en Suisse.

Il serait toutefois erroné de ne voir que les coûts générés par cette politique. En effet, outre que la culture constitue un élément structurant de notre ville, elle provoque des retombées significatives, tant en termes d'image qu'en termes économiques. Le grand nombre de galeries d'art présentes en ville, par exemple, témoigne de ce dynamisme culturel. Il convient de mentionner la plus-value apportée par les diverses manifestations culturelles à l'activité locale. On mentionnera par exemple le NIFFF, Festi'neuch, et notre théâtre régional du Passage qui constituent à la fois des éléments culturels d'attractivité et de différenciation de notre ville et qui, simultanément, stimulent l'activité économique locale

Enfin, il est essentiel de valoriser nos musées, dont le Musée d'ethnographie magnifiquement rénové, sans oublier le Jardin Botanique, véritables institutions culturelles au sein de la ville. Il est bon aussi de rappeler que nos musées sont parcourus chaque année par plus de 100'000 visiteurs, soit trois fois la population de notre commune. Sans oublier la BPUN qui de son côté totalise à elle seule bon an mal an 115'000 passages en ses murs. Tous ces lecteurs ou spectateurs représentent autant de personnes fréquentant le centre-ville et de clients potentiels pour nos commerces ou établissements publics.

Dans la perspective de mieux soutenir les acteurs tant culturels que sportifs et d'améliorer leur chance de succès dans leur recherche de fonds auprès de mécènes locaux, il conviendra par ailleurs d'examiner l'opportunité de créer une veille des ressources disponibles, publiques ou privées, au niveau national et international. Il conviendra également de déterminer dans quelle mesure il serait possible d'accéder à des fonds européens par l'intermédiaire de nos villes jumelées de Besançon ou Sansepolcro ou encore de nos villes homonymes membres de l'Alliance des Neuchâtel du Monde.

La législature à venir verra un autre événement majeur au centre-ville : le fait que le Lycée Jean Piaget ait annoncé qu'il allait libérer le bâtiment du Collège latin. Comme notre Conseil s'y est engagé devant votre Autorité dans son rapport 15-011 en réponse à la motion n°296 (12-303) « Pour une Maison du livre », ce bâtiment doit conserver une vocation culturelle. Comme en atteste la planification des investissements, nous avons prévu d'organiser un concours d'architecture dans le but de procéder aux nécessaires travaux d'assainissement du bâtiment, d'une part, et pour le réhabiliter en tant que médiathèque, d'autre part. Les travaux préparatifs de ce projet étant en cours, il est impossible à ce stade de définir avec exactitude le contour précis de cette future institution. A ce stade, nous envisageons toutefois d'y réunir les trois bibliothèques actives au centre-ville (Bibliothèque publique et universitaire, Bibliothèque Pestalozzi et Bibliomonde) qui seraient rejointes par d'autres acteurs culturels majeurs, tels, potentiellement La Lanterne magique et/ou une artothèque.

La politique sportive que la Ville mène vise à assurer un juste équilibre entre le sport populaire et le sport d'élite. Le sport de compétition, très apprécié de la population permet de faire le lien avec le sport associatif. Le paysage sportif neuchâtelois est déjà particulièrement riche avec l'aide des clubs phares de la Ville, Neuchâtel Xamax FCS, Union Basket et le NUC, mais également grâce à d'autres sports d'élite, tels que les arts martiaux, le badminton ou la natation entre autres. La Ville souhaite donc valoriser l'existence de ces clubs et des sportifs d'élite, notamment en relayant leurs résultats sportifs. Elle encourage la relève en exprimant sa reconnaissance et son soutien envers les sportifs et clubs de d'élite par le biais des Mérites Sportifs et de son appui à l'organisation de manifestations sportives de haut niveau. La compétition nécessite des équipements techniques adaptés aux normes des fédérations sportives. La Ville continuera de veiller à leur conformité.

S'agissant de la pratique des sports amateurs, notre ville entend poursuivre son effort d'optimisation de l'utilisation des infrastructures en vue de répondre au mieux à la très forte demande exprimée par les divers clubs sportifs. Le manque avéré de salles de sport devra être comblé par l'assainissement et la rénovation de celles existantes, notamment dans les collèges (à l'instar par exemple de la salle de sports du Collège des Parcs qui sera incluse dans la rénovation du collège portée à la planification des investissements), voire par la création de nouvelles infrastructures. Le changement de revêtement d'un terrain sur le site de Pierre-à-Bot ainsi qu'une modernisation des bassins et un assainissement énergétique des piscines du Nid-du-Crô sont également inscrits à la planification des investissements.

Signe de l'évolution des pratiques sportives, le sport urbain s'est fortement développé ces dernières années. L'engouement pour de nouvelles disciplines, telles que le skateboard, le roller, le bmx ou la trottinette, a nécessité la création d'infrastructures liées à ces pratiques. La Ville, membre fondatrice de l'Association du skate-park du littoral neuchâtelois (ASLN) étudiera la possibilité de répondre à la demande exprimée de compléter l'offre existante avec une structure couverte. L'utilisation des espaces publics s'est également enrichie. Un fitness urbain a par exemple été aménagé fin 2015 et des manifestations et activités sportives y ont été organisées. La Ville souhaite renfoncer la pratique d'activités sportives dans l'espace public, notamment au moyen du réaménagement des Jeunes-Rives.

Notre Conseil reste convaincu des bienfaits physiques, psychologiques et sociétaux d'une pratique sportive généralisée, qui contribue à la santé et à l'intégration de chacune et chacun. Concernant les seniors, la Ville de Neuchâtel entend renforcer son partenariat avec Pro Senectute et le Mouvement des Aînés (MdA), pour développer de nouvelles actions. La Ville de Neuchâtel reste attentive aux dérives du sport. Un enjeu majeur pour notre Conseil consiste à encourager la notion de fair-play parmi les acteurs impliqués dans le monde sportif associatif et professionnel. La Ville participe à plusieurs campagnes de sensibilisation afin de faire prendre conscience de l'importance de ces phénomènes dans les milieux sportifs. Dans le cadre de la semaine contre le racisme notamment, des partenariats avec l'Association neuchâteloise de football (ANF) et diverses associations actives dans la lutte contre le racisme, sont mis en place chaque année.

Le sport doit être encouragé dans toutes ses formes, pour toutes et tous. Afin de pouvoir garantir une offre sportive de qualité et durable, il conviendra de prendre en compte les évolutions sportives et sociétales.



## 8. Positionnement de la Ville & relations extérieures

Neuchâtel est au cœur d'une série de cercles concentriques au sein desquels notre Ville a, à chaque fois, un rôle à jouer.

Au centre de ces cercles, il y a notre ville dont le développement souhaité par le biais de la fusion avec les communes de Corcelles-Cormondrèche, Peseux et Valangin n'a pu se réaliser durant la dernière législature suite au refus du projet par les électrices de Peseux. La population de notre Ville a largement accepté la fusion proposée. Notre Conseil, qui a toujours confirmé son ouverture à envisager différents scénarii avec nos communes voisines, demeure convaincu de la nécessité de repenser le découpage territorial sur le Littoral. Durant la législature en cours, notre Conseil entend poursuivre les discussions menées avec plusieurs communes riveraines, puis, sur cette base construire un nouveau projet ambitieux.

Le premier cercle est celui du Littoral, soit de la COMUL et, plus largement, de l'ensemble de la région couverte par l'Accord de positionnement stratégique récemment signé et présenté ci-avant (chapitre IV B). On a vu que notre ville y est appelée à jouer un rôle de moteur de par son attractivité, son essor et son développement, en particulier en termes de domiciliation et d'économie.

Le deuxième cercle est celui de l'Agglomération neuchâteloise fondant la vision cantonale d'un espace commun, exprimée notamment au travers du RUN. Dans ce cadre, notre Ville entend jouer pleinement son rôle de capitale cantonale et forte de ses atouts moult fois rappelés, d'en faire profiter l'ensemble de l'agglomération. Notre Conseil reste attaché au Réseau des trois villes dont il demeure convaincu de l'utilité voire de l'indispensabilité dans le but de développer des collaborations entre les villes membres, tant dans les domaines initialement visés, tels la culture, que dans le cadre des grands défis qui attendent notre canton en matière, par exemple, d'aménagement du territoire et de politique de domiciliation. Au surplus, la stratégie Mobilité 2030 – RER nous confrontera également à des problématiques pour la résolution desquelles le Réseau des trois villes pourrait constituer un lieu adéquat de discussion.

Le troisième cercle se situe au niveau régional ou national par la participation de notre ville à différents organismes qui peuvent être nationaux, tels l'Union des Villes suisses ou des conférences sectorielles (finances, mobilité, etc.) ou régionaux tels la Région Capitale Suisse, le Réseau des Villes de l'Arc Jurassien (RVAJ) ou la Coordination des Villes de Suisse romande (CVSR). Notre Conseil attache une importance particulière à ce que notre Ville assure une participation régulière et active dans ces différents forums. Le but est non seulement de partager et de nous enrichir des expériences des autres, mais aussi de profiter de ces rencontres pour rappeler les points forts de notre ville, valoriser notre action et affirmer le rôle majeur que nous pouvons jouer en partageant les résultats et en faisant la promotion des politiques innovantes mises en place localement et souvent méconnues au niveau régional et a fortiori national.

Le quatrième cercle dépasse les frontières nationales et touchent des villes tant en Suisse que de par le monde. On pense ici en premier lieu aux jumelages en place avec nos villes amies de Aarau, Besançon et Sansepolcro qui sont le lieu d'échanges actifs et offrent des possibilités à de nombreux acteurs locaux de trouver un rayonnement plus large. Il faut aussi mentionner des programmes du Conseil de

l'Europe comme la Semaine de la démocratie locale ou les Cités interculturelles ainsi que l'Alliance des Neuchâtel du Monde dont nous demeurons convaincus du fort potentiel de développement, à mesure que les relations internationales entre villes sont souvent moins soumises aux tensions internationales que ne le sont les relations au niveau des pays. Nous y voyons une opportunité de faire valoir nos atouts et d'affirmer la notoriété et les compétences de pointe de Neuchâtel dans divers domaines. L'année 2020 revêtira une importance particulière à cet égard puisque nous accueillerons la Conférence biennale des Neuchâtel du Monde, avec des délégués de nos quinze villes homonymes membre de l'Alliance.

Comme mentionné ci-dessus (5. Energie), nous envisageons de rechercher des collaborations internationales dans les domaines de l'énergie et du développement durable dans lesquels nous pouvons incontestablement faire valoir notre excellence (label Cité de l'énergie depuis 1995, première ville romande à obtenir le Energy Award GOLD en 2006) et la richesse de nos écoles et instituts à la pointe de la recherche mondiale dans ce segment.

Par ailleurs, notre Conseil entend examiner l'opportunité d'un rapprochement avec le Réseau des villes francophones. Notre Ville, qui abrite par exemple le Fonds Rousseau constitué de moult originaux inestimables ou encore le plus ancien journal de langue française, aurait certainement des arguments à faire valoir pour promouvoir son rayonnement dans ce contexte particulier également.

## **9. Finances & Gouvernance**

Les Communes se trouvent confrontées à un contexte difficile et à des pressions financières importantes pour diverses raisons.

D'une part, de nouveaux besoins, souvent couplés à une réglementation toujours plus exigeante, se font jour, accroissant d'autant les charges communales. On pensera ici, par exemple, à l'accueil de la petite enfance qui illustre bien cette double difficulté.

D'autre part, le contexte cantonal marqué par des difficultés financières récurrentes ne permet pas d'entrevoir d'embellie à court ou moyen terme, ce qui donne à craindre des décisions de report de charges vers les communes.

Face à ces perspectives sombres et dans le souci constant de garantir une utilisation parcimonieuse des deniers publics, notre Ville, comme les autres communes du canton d'ailleurs, sera contrainte de faire preuve d'imagination et de se montrer innovante dans la gestion publique également.

La pratique de coupes linéaires – impliquant que l'Administration fasse plus avec moins – n'est plus envisageable. Les efforts qu'on pouvait raisonnablement attendre ont été consentis.

C'est la raison pour laquelle notre Conseil a entrepris un vaste chantier d'analyse des différentes prestations servies par la Ville. Il s'agira ensuite d'établir des priorités claires, de mettre en adéquation les ressources et les objectifs puis de rechercher les synergies possibles ou toute autre réforme permettant de délivrer la prestation de manière optimisée. A défaut de solution économiquement supportable, il faudra renoncer à certaines prestations.

En matière d'investissements, la référence à l'économie résidentielle s'impose au travers de mesures simples. Ainsi, il est indispensable d'opérer une distinction claire entre le foncier et l'immobilier en gardant la main publique sur le premier et en réalisant le second en l'adossant à un investisseur local, par exemple une coopérative ou une démarche de crowdlending<sup>3</sup>. De tels montages financiers s'appliquent évidemment aisément à des projets immobiliers, mais aussi à des projets énergétiques (coopérative solaire, par exemple<sup>4</sup>). Ils présentent le gros avantage de permettre la création d'une chaîne de valeurs locale, la rémunération du capital investi étant réinjectée localement, alors qu'à chaque fois qu'un investissement se fait au moyen de capitaux externes à la région, la rémunération du capital investi représente autant de flux financiers quittant le territoire. Notre Conseil est néanmoins conscient qu'il faut rester ouvert à d'autres sources de financement, des collaborations extérieures étant par nature indispensables selon l'investissement à réaliser.

En matière de gouvernance, et à l'instar de l'approche transversale qui est attendue de la part des services communaux pour aborder et solutionner les grands dossiers, notre Conseil accorde une importance décisive au fait de fédérer les acteurs impliqués dans les divers projets à développer. Convaincu qu'ensemble nous serons plus fort pour relever les défis à venir, il nous paraît primordial de travailler dans le respect de chacun des partenaires et en étroite concertation avec chacun d'eux. Qu'il s'agisse du Conseil général, d'acteurs culturels ou sportifs, de personnes individuelles, d'associations, de commerçants, de représentants professionnels, des communautés religieuses, il est essentiel, à chaque fois que cela est possible, de les faire se réunir et se parler. Une telle démarche permet aux Autorités, mais aussi aux autres participants, de bien comprendre le rôle des uns et des autres, leurs besoins et leurs attentes respectives et donne la possibilité de faire travailler ensemble l'offre publique et la demande privée, qu'elle soit citoyenne ou associative. Sur cette base, il devient possible de poser les conditions-cadres adéquates et d'apporter les bonnes réponses.

Cette volonté de fédérer largement les différents intervenants – qui trouve son pendant dans l'exigence d'une approche transversale des dossiers au sein de l'administration – peut prendre diverses formes. Ainsi, il est important de promouvoir la participation citoyenne, l'initiative citoyenne, la collaboration avec les associations de quartier ainsi que, plus formellement et pour certains dossiers d'envergure, la mise en place de processus participatifs, comme nous en avons connus pour les Jeunes-Rives ou les réflexions « Centre – Gare ». Au niveau plus strictement politique, des rencontres entre Autorités pourraient être institués. A l'instar de ce qui se pratique au niveau fédéral (Entretien de Wattwil), nous aurions ainsi de réguliers « Entretiens du Peyrou » entre le Législatif et l'Exécutif de la Ville.

---

<sup>3</sup> Le « crowdlending » est une forme particulière de financement participatif permettant à pluralités d'investisseurs particuliers de prêter directement de l'argent à d'autres particuliers ou à des entreprises. Les prêteurs participent ainsi directement au financement de l'économie réelle et perçoivent une compensation financière sous forme d'intérêts, par opposition au « crowdfunding » où il s'agit le plus souvent de faire un don permettant de financer en commun la réalisation d'un projet avec la promesse d'une récompense sous la forme d'un cadeau.

<sup>4</sup> Les Services industriels de la Ville de Delémont ont recouru à cette démarche pour financer plusieurs centrales photovoltaïques en garantissant un revenu de 2.25% sur 25 ans.

Enfin, et comme déjà mentionné, notre Conseil vous soumettra ces prochains mois un rapport relatif à la politique des quartiers visant notamment à renforcer la citoyenneté et la démocratie de proximité par l'instauration d'assemblées citoyennes en concertation avec les associations de quartier qu'il nous paraît essentiel de préserver.

## **VII. Neuchâtel en cinq tableaux**

Au terme de cette large présentation de la volonté politique qui anime notre Conseil et des leviers que nous entendons activer pour la concrétiser, nous consacrons ce dernier chapitre à une description des principales actions envisagées.

Nous vous présentons la manière dont nous entendons réaliser la vision à long terme présentée plus haut dans ce rapport par une déclinaison en cinq tableaux de notre devise « Neuchâtel, art de vivre et innovation ».

### **1. Neuchâtel, esprit ouvert**

Neuchâtel, s'appuyant sur son Histoire millénaire et ses traditions humanistes bien ancrées, veut avancer avec confiance dans le 21<sup>ème</sup> siècle en démontrant l'esprit d'ouverture à autrui et à la culture qui caractérise de longues dates notre Ville.

Cette prédisposition favorable tant envers les personnes que les idées nouvelles peut trouver à se concrétiser par moult actions telles que le réaménagement du Collège latin, par le biais d'un concours d'architecture, en un véritable lieu de rencontre et de culture offrant une documentation sur divers supports, dans différentes langues et s'adressant à tout un chacun. En demeurant ouvert aux inspirations et apports d'autrui dans le cadre international de l'Alliance des Neuchâtel du Monde, de nos villes jumelées et de la francophonie ainsi que du Conseil de l'Europe, nous voulons aussi y affirmer notre identité, nos idées et nos solutions.

Capitale cantonale, la Ville de Neuchâtel a pour ambition de positionner son centre urbain et de participer activement au rayonnement de son agglomération, de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) et de la région Neuchâtel Littoral. En portant une écoute attentive aux besoins des communes qui l'entourent, Neuchâtel souhaite relancer un projet de fusion profitable à tous.

Au niveau cantonal, la Ville de Neuchâtel entend favoriser le développement d'une agglomération urbaine forte, en partenariat avec les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle et en bonne intelligence avec toutes les régions neuchâteloises, dans une vision concertée et partagée du développement du Canton de Neuchâtel.

### **2. Neuchâtel, échappées bleues**

Que l'on se promène sur les quais, aux abords de la Collégiale ou que l'on contemple la ville depuis Chaumont, on est inmanquablement impressionné par le panorama qui s'offre à nous. Le lac et son dégradé de bleus, le ciel : Neuchâtel est lové dans un cocon bleu.

Cette proximité de la nature est omniprésente à Neuchâtel de par la proximité de la forêt ou des vignes, selon les quartiers, ainsi que par le soin mis à promouvoir la nature

et la biodiversité au cœur même de la ville. La réalisation du Parc solaire des Jeunes-Rives viendra encore renforcer l'attachement de notre ville à la préservation de son environnement naturel.

La législature à venir sera placée sous le signe de l'eau, marqueur fort de notre ville posée au bord du lac, traversée par le Seyon et dotée de moult fontaines distribuant cette eau bienfaisante. La mise sur pied d'une communauté bleue à Neuchâtel sera le témoignage de notre volonté de promouvoir l'eau, comme une ressource nécessaire à la vie et dont il faut prendre le plus grand soin.

### **3. Neuchâtel, évasion fantastique**

Un cadre de vie fantastique, un patrimoine bâti et naturel fantastique, des activités et des événements culturels construits autour du thème du fantastique, Neuchâtel est une ville fantastique ouvrant un espace de rêve et d'imagination propice à la création et à l'innovation.

Ainsi le projet de réhabilitation de la Tour des Prisons conduit par l'Etat de Neuchâtel prévoit de faire de ce lieu mythique un haut lieu culturel constitutif d'un atout touristique, sous le nom de Tour des Evasions. La Ville de Neuchâtel est associée à ces démarches. Nous y voyons une belle opportunité de mettre en exergue certains aspects méconnus, mais néanmoins fantastiques, de cette historique bâtisse. A l'instar, par exemple, de l'histoire de Benedetto Da Piglio, religieux italien, qui y fut enfermé en 1415 et qui décrit – avant de s'en évader – la vie quotidienne dans la prison à cette époque. Porteurs d'une dimension fantastique évidente, ces projets s'inscrivent dans le prolongement des fresques de John Howe réalisées à la Rue du Neubourg et vont contribuer à la dynamisation de la zone piétonne. Enfin, ces divers éléments fantastiques serviront tout au long de l'année de toile de fond au NIFFF, permettant de renforcer la notoriété internationale de ce festival, jalon de la vie culturelle de notre ville.

Le point fort de la législature en cours sera à n'en pas douter la célébration du quarantième anniversaire de notre fantastique zone piétonne qui, pour cette échéance, aura été revue, débarrassée de l'intrusion souvent dénoncée du trafic et totalement rendue à la population. Nous avons l'intention de mettre en place à cette occasion et tout au long de l'année 2019 un riche programme de manifestations dont plusieurs en partenariat avec les acteurs culturels de la place.

### **4. Neuchâtel, communauté vivante**

De par sa taille, suffisamment grande pour offrir une large palette de prestations mais aussi suffisamment petite pour conserver son visage humain, Neuchâtel se caractérise par sa grande qualité de vie.

La raréfaction des terrains et la volonté de préserver des espaces publics généreux tout en garantissant une offre diversifiée de logements nous lancent le défi d'une densification qualitative de nos quartiers. Par divers aménagements, tels la passerelle de la gare, la mise en place d'une mobilité durable, avec notamment un réseau cyclable, la définition de périmètres communautaires autour des écoles, l'encouragement de quartiers durables, la présence suffisante de structures d'accueil

extrafamilial ainsi que la mise en place des assemblées citoyennes, nous entendons durant les quatre années à venir continuer à améliorer la vie dans les quartiers pour l'ensemble de notre population. A tous ces éléments, il convient encore d'ajouter la mise en place d'une planification durable de l'entretien du patrimoine communal. Un soin particulier sera apporté aux collèges, lieu fondamental de vie, de promotion de la santé et d'insertion.

Durant la législature en cours, la valorisation des espaces publics revêtira une importance de premier plan. Le réaménagement de la Place de La Coudre, celui des Jeunes-Rives et les développements attendus au niveau du centre-ville seront des réalisations concrètes contribuant aux améliorations attendues.

## **5. Neuchâtel, économie créative**

Notre ville se trouve au cœur d'un fantastique réseau de compétences technologiques innovantes, alliant des instituts de recherche, des écoles et des entreprises leaders dans le domaine. Outre les compétences déjà citées en matière d'énergie solaire et photovoltaïque en particulier, Neuchâtel dispose également de compétences avérées dans d'autres segments d'activités comme le Med Tech ou l'économie digitale.

La réalisation du Quartier de l'énergie solaire, les parcours Totemi ou la récente mise en service de l'application Nemo News doivent nous permettre à la fois de valoriser les acteurs économiques locaux et en attirer de nouveaux par la mise en réseaux des compétences locales et une offre immobilière adaptée.

Les réflexions coordonnées entre les divers acteurs impliqués relatives à la réaffectation et à la valorisation économique du hangar des trams constituera le point fort de notre action à ce titre.

## **VIII. Conclusion**

Comme annoncé d'emblée, le présent programme politique tend avant tout à poursuivre la politique initiée depuis plusieurs années maintenant, à consolider nombre de démarches mises en œuvre ces derniers mois et à asseoir le positionnement de notre ville.

Le principal défi réside précisément dans le fait de tout mettre en œuvre pour permettre la réalisation de certains projets ambitieux et la poursuite de politiques volontaristes, en particulier en matière foncière et énergétique, malgré le climat financier défavorable qui va prévaloir ces prochaines années pour notre ville. Le budget 2018 témoigne de cette volonté en prévoyant des volumes d'investissements remarquables.

Le programme politique que nous vous présentons se caractérise par sa grande rigueur et sa cohérence. Tout au long du document, de l'analyse réalisée par l'IMVT jusqu'à la présentation des cinq facettes que nous entendons imprimer à notre ville, on retrouve tels des jalons, les marqueurs forts qui font et feront de Neuchâtel un espace de vie et d'activité, tant culturelle qu'économique. « Neuchâtel, art de vivre et innovation ». Assurément !

## **B. Planification des dépenses d'investissement 2018 - 2021**

### **I. Introduction**

La planification 2018 – 2021 des investissements s'inscrit dans le programme politique quadriennal correspondant et dans la vision à plus long terme du Conseil communal.

La planification 2014 - 2017 incluait toutes les dépenses d'investissement du patrimoine administratif et les dépenses du patrimoine financier. Avec les nouvelles bases légales, seuls les investissements, soit les dépenses du patrimoine administratif, constituent le plan financier des investissements. De plus, nous devons distinguer les projets soumis au mécanisme de maîtrise des finances de ceux concernant les domaines autoporteurs.

Les dépenses brutes de la planification des investissements 2018 - 2021 se montent à 210,5 millions de francs. En tenant compte des préfinancements et des recettes diverses, les dépenses nettes atteignent 133,9 millions de francs.

Les prélèvements aux fonds et préfinancements inclus dans cette planification, à hauteur de 42 millions de francs, et l'application du critère de 70% d'autofinancement au minimum expliquent cette hausse des dépenses tant nettes que brutes. Rappelons que notre pratique de préfinancements a été acceptée par les autorités cantonales jusqu'à hauteur de 70% des dépenses.

L'article 4 du Règlement communal sur les finances (RCF) prévoit à l'alinéa 2 que « le plan financier est établi chaque année par le Conseil communal pour les trois ans suivant le budget ». L'alinéa 3 précise que « le Conseil communal adresse le plan financier au Conseil général, pour qu'il en prenne connaissance lors de la session durant laquelle il traite le budget ». L'alinéa 4 de ce même article rappelle que « lors de la première année de chaque législature, le plan financier fait partie intégrante, le cas échéant, du programme politique ».

Fort de ces précisions, le plan financier des investissements est présenté cette année avec le programme de législature et le sera pour les trois années suivantes avec les budgets 2019, 2020 et 2021. On présentera donc désormais une planification roulante.

La planification qui vous est présentée attribue les moyens nécessaires et suffisants à la réalisation des objectifs du programme politique.

Il est proposé de réaliser de nombreuses mesures d'aménagements urbains, à l'instar de la redéfinition des accès à la zone piétonne (bornes et points de livraison) ou du réaménagement des alentours de la gare et en particulier de la Place Blaise Cendrars, ainsi que de lancer des études en vue de la réalisation future des projets des Jeunes-Rives (Ring), de la Place du Port et des Gouttes d'Or. Il faut encore y ajouter les projets de valorisation du patrimoine tels que l'amélioration des bâtiments à la rue des Tunnels, l'assainissement du Temple du Bas, la deuxième étape de la restauration de la Collégiale, le parc de Vieux-Châtel.

L'assainissement des collèges est concrétisé dans cette planification par le projet Terreaux-Est et le cimetière de Beaugard disposera de nouvelles infrastructures.

Dans les domaines autoporteurs, la réalisation de la rénovation de la station de Champ-Bougin et le traitement des micropolluants constituent deux très importants projets.

## II. Bilan de la planification 2014 - 2017

Les tableaux suivants présentent les investissements et les placements tels qu'ils avaient été prévus dans le cadre de la précédente planification. En effet, la distinction entre investissements (patrimoine administratif) et placements (patrimoine financier) ne se faisait pas.

### Planification 2014 - 2017

	2014	2015	2016	2017	Total
Investissements bruts	32'580'000	47'458'000	39'740'000	31'975'000	<b>151'753'000</b>
Recettes	-7'018'000	-14'852'000	-17'096'000	-13'502'000	<b>-52'468'000</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>25'562'000</b>	<b>32'606'000</b>	<b>22'644'000</b>	<b>18'473'000</b>	<b>99'285'000</b>

La comparaison est effectuée en considérant les dépenses effectives pour les années 2014 à 2016 et estimées pour l'année 2017. Les montants figurant dans les tableaux incluent tant ceux du patrimoine administratif que ceux du patrimoine financier. Au final, les investissements nets devraient être inférieurs de près de 29 millions de francs aux intentions de dépenses de la planification 2014-2017.

### Investissements et placements totaux

	C 2014	C 2015	C 2016	E 2017	Total
Investissements bruts	21'647'330	19'616'671	22'954'569	24'043'000	<b>88'261'570</b>
Recettes	-1'802'167	-2'348'135	-2'801'215	-10'881'000	<b>-17'832'517</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>19'845'163</b>	<b>17'268'536</b>	<b>20'153'354</b>	<b>13'162'000</b>	<b>70'429'053</b>

Durant la période sous rapport, les principales différences entre les investissements planifiés et ceux réalisés sont le fait du report soit d'une année sur l'autre au sein de la planification 2014-2017, soit sur la future planification, de projets conséquents. Dans d'autres cas, il s'est agi de dépenses inférieures à celles planifiées (restauration de l'Hôtel-de-Ville).

Au chapitre des reports, on mentionnera notamment les projets suivants : aménagement de surface du tunnel à Serrières, rénovation de locaux pour le SECOPO, assainissement du collège des Parcs et de la salle de gym, nouvelles infrastructures au cimetière de Beauregard, assainissement du Temple du Bas, rénovation du MEN et rénovation de la station de pompage de Champ-Bougin.

En conséquences, les dépenses brutes sont de plus de 63 millions de francs inférieures à la planification initiale et les recettes de plus de 34 millions de francs. Les dépenses nettes sont donc de 28,8 millions inférieures à celles planifiées soit de 29,1%.



## 1. Effet sur l'endettement

Les tableaux suivants présentent l'évolution de la dette globale durant la précédente planification en comparaison avec l'insuffisance ou l'excédent de financement.

Globalement, le financement des investissements de ces quatre dernières années a été réalisé en contenant la dette à long terme. Ceci a été rendu possible par le remboursement total du prêt accordé à Viteos SA et par un recours un peu plus important aux emprunts à court terme afin de profiter des taux négatifs.

### Evolution de l'endettement

	C 2014	C 2015	C 2016	E 2017
Dette à court terme	25'000'000	26'000'000	40'000'000	50'000'000
Dette à long terme	305'000'000	300'000'000	300'000'000	300'000'000
<b>Total</b>	<b>330'000'000</b>	<b>326'000'000</b>	<b>340'000'000</b>	<b>350'000'000</b>

## 2. Evolution de la charge d'intérêts

La situation conjoncturelle a été globalement favorable à la Suisse durant ces quatre dernières années. Les taux, tant à long terme qu'à court terme, n'ont pas cessés de baisser durant cette période.

Entre 2014 et 2017, les emprunts arrivant à échéance ont été renouvelés à des taux beaucoup plus bas. Le taux moyen de la dette à long terme a donc diminué régulièrement et la charge d'intérêts s'est réduite de 28%.

	C 2014	C 2015	C 2016	E 2017
Dette à long terme	305'000'000	300'000'000	300'000'000	300'000'000
Taux moyen au 31 décembre	2.46%	2.31%	2.03%	1.88%
Coût annuel	7'897'044	7'190'706	6'574'617	5'700'000
Nombre d'habitants	33'732	33'629	33'668	33'700
Dette par habitant	9'042	8'921	8'911	8'902

La dette par habitant a encore diminué en 2015 et devrait se stabiliser à hauteur de 8'900 francs en 2017 (-1,5%).

### III. Planification financière 2018 - 2021

Pour la nouvelle période 2018 - 2021, les investissements prévus se présentent comme suit :

#### Investissements totaux

	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Total
Investissements bruts	43'351'000	64'051'000	55'797'000	47'299'000	<b>210'498'000</b>
Recettes	-11'487'000	-21'375'000	-22'496'000	-21'230'000	<b>-76'588'000</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>31'864'000</b>	<b>42'676'000</b>	<b>33'301'000</b>	<b>26'069'000</b>	<b>133'910'000</b>

Les montants figurant ci-dessus englobent l'ensemble des dépenses et recettes d'investissements (patrimoine administratif). Ils se répartissent de la façon suivante :

#### Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances

	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Total
Investissements bruts	30'456'000	41'536'000	29'402'000	25'904'000	<b>127'298'000</b>
Recettes	-8'972'000	-14'569'000	-13'684'000	-13'800'000	<b>-51'025'000</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>21'484'000</b>	<b>26'967'000</b>	<b>15'718'000</b>	<b>12'104'000</b>	<b>76'273'000</b>

Un certain nombre de projets seront préfinancés notamment par des prélèvements au fonds pour des mesures d'agglomération et de valorisations urbaines. Ces préfinancements représentent un total de près de 42 millions de francs.

#### Investissements dans les domaines autoporteurs

	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Total
Investissements bruts	12'895'000	22'515'000	26'395'000	21'395'000	<b>83'200'000</b>
Recettes	-2'515'000	-6'806'000	-8'812'000	-7'430'000	<b>-25'563'000</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>10'380'000</b>	<b>15'709'000</b>	<b>17'583'000</b>	<b>13'965'000</b>	<b>57'637'000</b>

Des investissements importants devront être réalisés durant les quatre prochaines années dans les domaines de la fourniture d'eau et de l'épuration des eaux usées.

### 1. Principaux projets soumis au mécanisme de maîtrise des finances

Pour la période 2018 - 2021, les principaux objets à réaliser et préfinancés par section sont les suivants :

#### Infrastructures

L'amélioration des bâtiments à la rue des Tunnels pour 3,8 millions de francs pour les services de la Voirie et des Parcs et promenades (70% de préfinancement). Le programme d'entretien du domaine public (chaussée, zone piétonne, escaliers,

sentiers, etc.) de 8 millions de francs est également préfinancé à 70%. Le remplacement du parc de véhicule de la Voirie et des Parcs et promenades de 3 millions de francs. Le mandat d'étude et les travaux d'assainissement du bruit routier pour 1,7 million de francs, dont 70% sont préfinancés.

## **Urbanisme**

Concernant les écoles, les dépenses pour l'assainissement et la transformation de Terreaux-Est sont de 8,46 millions de francs.

Dans le domaine des lieux de cultes, la deuxième étape de la restauration-conservation de la Collégiale totalise 11 millions de francs. Les dépenses d'assainissement et de réaménagement du Temple du Bas sont de 6,4 millions de francs, dont 70% préfinancées.

S'agissant des musées, le coût de la finalisation de la deuxième étape de la rénovation du Musée d'ethnographie est de 3,8 millions de francs.

Pour les structures d'accueil, outre l'achat du bâtiment sis Guillaume Farel 13 pour le Cerf-Volant de 600'000 francs, son assainissement et sa transformation sont de 2 millions de francs.

Cinq projets de réaménagement urbain et d'assainissement (Jeunes-Rives, Place du Port, Gouttes d'Or, plan d'aménagement, site pollué) totalisent 13,9 millions de francs et sont préfinancés pour 8,4 millions de francs.

## **Environnement**

L'amélioration des bâtiments à la rue des Tunnels concerne également un bâtiment du service des domaines pour 800'000 francs.

## **Sécurité**

La réalisation des nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard totalise près de 7,9 millions de francs dont 1,6 million de francs sont préfinancés.

Le projet de pose de bornes d'accès à la zone piétonne se monte à 2 millions de francs dont 70% de préfinancement.

## **Culture et intégration**

Les dépenses pour le concours d'architecture du projet « Avenir du Collège Latin » se monte à 450'000 francs, dont 315'000 francs sont préfinancées.

## **Sports**

Le coût de la construction de nouveaux vestiaires au Chanet est de 1,9 million de francs. A la piscine du Nid du Crô, le début des travaux d'assainissement structurel des bassins et de remplacement du système de traitement de l'eau sera de 1 million de francs dont 70% de préfinancement.

## **Tourisme**

Les dépenses pour le concours d'architecture pour l'Auberge de Jeunesse sont de 375'000 francs et préfinancées pour 262'000 francs.

## **2. Principaux projets dans les domaines autoporteurs**

Pour la période 2018 - 2021, les principaux objets à réaliser par section sont les suivants :

### **Infrastructures**

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau, les dépenses pour la rénovation de la station de pompage de Champ-Bougin sont de 17,8 millions de francs dont 40% sont subventionnées. La rénovation du réservoir de Fontane-André pour près de 2 millions de francs. Le remplacement de conduites du réseau de distribution pour 8 millions de francs. L'extension du réseau à Chaumont pour 2,5 millions de francs.

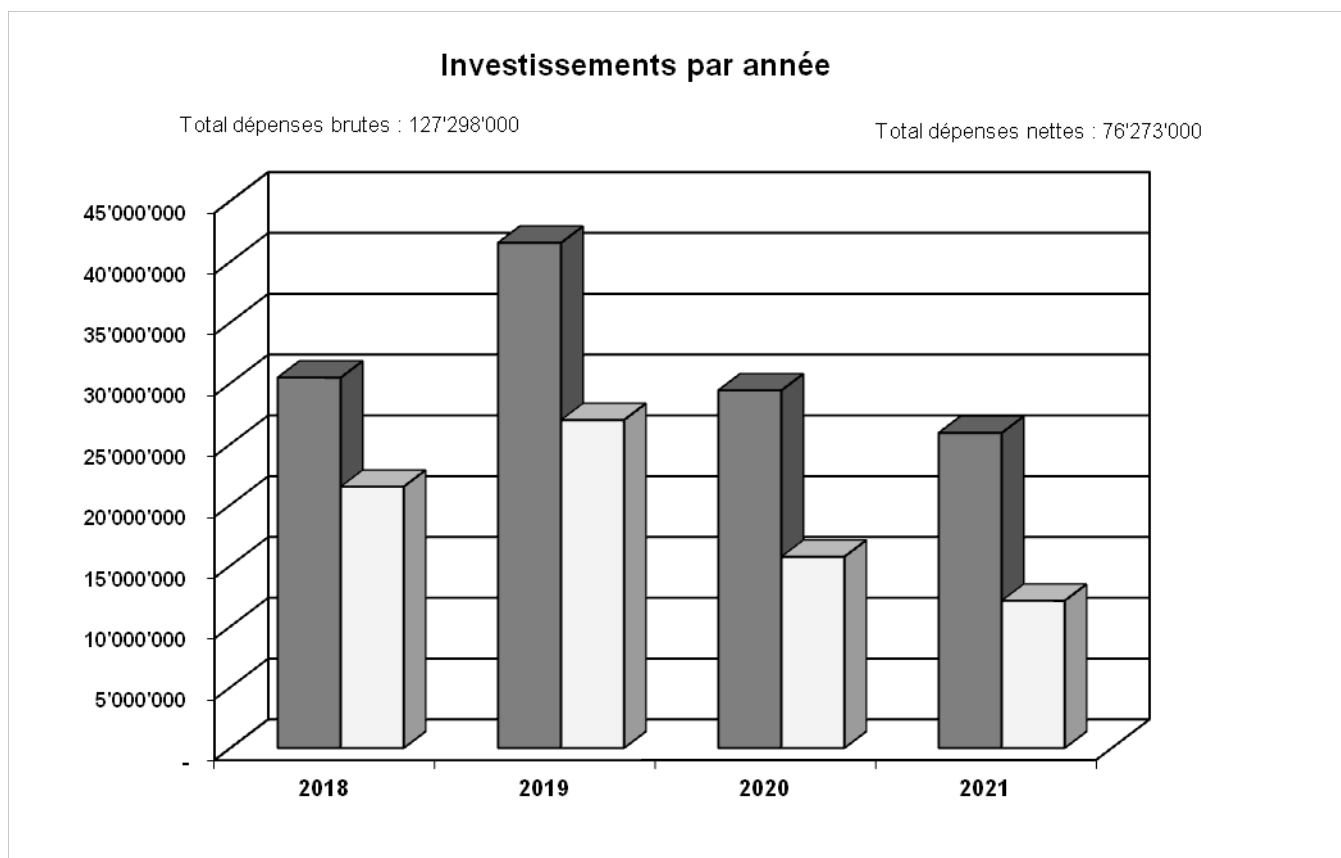
S'agissant de la gestion des déchets, les dépenses pour la fin des travaux d'amélioration des infrastructures de la déchetterie de Plaine-Roches sont de 600'000 francs.

Concernant l'épuration des eaux usées, les travaux à mener dans le cadre du PGEE sont de 8 millions de francs. Les dépenses pour le traitement des micropolluants sont de 38 millions de francs, dont 45% sont subventionnées.

### **Sécurité**

Aucune dépense importante n'est prévue dans le domaine de la gestion des ports.

### 3. Répartition par année



En foncé, les dépenses d'investissement brutes, en claire, les dépenses nettes, préfinancements déduits.

### 4. Financement

En application de la Loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) et du Règlement communal sur les finances (RCF), l'autofinancement est constitué des amortissements totaux, diminués ou augmentés respectivement des déficits ou des bénéfices prévus au plan financier du compte de résultats et diminués des amortissements dans les domaines autoporteurs.

Si l'autofinancement est insuffisant, le recours à l'emprunt permet de compléter le financement des investissements.

#### Insuffisance de financement

	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021	Total
<b>Investissements nets</b>	21'484'000	26'967'000	15'718'000	12'104'000	<b>76'273'000</b>
<b>./. Autofinancement</b>	-11'093'700	-12'352'415	-13'578'304	-17'716'734	<b>-54'741'153</b>
<b>Insuffisance</b>	<b>10'390'300</b>	<b>14'614'585</b>	<b>2'139'696</b>	<b>-5'612'734</b>	<b>21'531'847</b>
Taux d'autofinancement	51.6%	45.8%	86.4%	146.4%	71.8%

L'insuffisance de financement des projets soumis au mécanisme de maîtrise des finances, pour ces quatre prochaines années, s'élèvera de plus de 21,5 millions de francs. Le programme d'investissements 2018 - 2021 pour ces projets sera donc autofinancé à raison de 71,8% et financé à 29,2% par des emprunts.

## Calcul de l'autofinancement moyen

Selon l'article 15 RCF

	C 2015	C 2016	P 2017	B 2018		
<b>Amortissements totaux</b>	15'834'599	14'512'149	20'058'000	20'601'800		
<b>./.Amortissements autoporteurs</b>	4'566'190	4'532'632	4'693'000	4'508'100		
<b>Amortissements nets</b>	11'268'409	9'979'517	15'365'000	16'093'700		
<b>./.Résultat (- bénéfice, + déficit)</b>	-1'450'252	4'823'813	4'573'900	<b>5'000'000</b>		
<b>Autofinancement</b>	12'718'661	5'155'704	10'791'100	11'093'700	Moyenne	9'939'791
<b>Investissements nets</b>	13'469'345	14'292'744	6'419'000	21'484'000	Moyenne	13'916'272
<b>Degré d'autofinancement</b>	94.4%	36.1%	168.1%	51.6%	Moyenne	71.4%

	23.10.2017	C 2016	P 2017	B 2018	PF 2019		
<b>Amortissements totaux</b>		14'512'149	20'058'000	20'601'800	21'164'910		
<b>./.Amortissements autoporteurs</b>		4'532'632	4'693'000	4'508'100	4'801'695		
<b>Amortissements nets</b>		9'979'517	15'365'000	16'093'700	16'363'215		
<b>./.Résultat (- bénéfice, + déficit)</b>		4'823'813	4'573'900	5'000'000	<b>4'010'800</b>		
<b>Autofinancement</b>		5'155'704	10'791'100	11'093'700	12'352'415	Moyenne	9'848'230
<b>Investissements nets</b>		14'292'744	6'419'000	21'484'000	26'967'000	Moyenne	17'290'686
<b>Degré d'autofinancement</b>		36.1%	168.1%	51.6%	45.8%	Moyenne	57.0%

		P 2017	B 2018	PF 2019	PF 2020		
<b>Amortissements totaux</b>		20'058'000	20'601'800	21'164'910	22'240'465		
<b>./.Amortissements autoporteurs</b>		4'693'000	4'508'100	4'801'695	5'347'060		
<b>Amortissements nets</b>		15'365'000	16'093'700	16'363'215	16'893'404		
<b>./.Résultat (- bénéfice, + déficit)</b>		4'573'900	5'000'000	4'010'800	<b>3'315'100</b>		
<b>Autofinancement</b>		10'791'100	11'093'700	12'352'415	13'578'304	Moyenne	11'953'880
<b>Investissements nets</b>		6'419'000	21'484'000	26'967'000	15'718'000	Moyenne	17'647'000
<b>Degré d'autofinancement</b>		168.1%	51.6%	45.8%	86.4%	Moyenne	67.7%

		B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021		
<b>Amortissements totaux</b>		20'601'800	21'164'910	22'240'465	22'793'491		
<b>./.Amortissements autoporteurs</b>		4'508'100	4'801'695	5'347'060	5'958'857		
<b>Amortissements nets</b>		16'093'700	16'363'215	16'893'404	16'834'634		
<b>./.Résultat (- bénéfice, + déficit)</b>		5'000'000	4'010'800	3'315'100	<b>-882'100</b>		2018 - 2021
<b>Autofinancement</b>		11'093'700	12'352'415	13'578'304	17'716'734	Moyenne	13'685'288
<b>Investissements nets</b>		21'484'000	<b>26'967'000</b>	<b>15'718'000</b>	<b>12'104'000</b>	Moyenne	19'068'250
<b>Degré d'autofinancement</b>		51.6%	45.8%	86.4%	146.4%	Moyenne	71.8%
					<b>76'273'000</b>		

Un effort d'investissement plus important a été consenti pour l'année 2019 compte tenu des nombreux projets en cours ou à réaliser cette année-là.

Les dépenses d'investissements nets dans les domaines autoporteurs, c'est-à-dire dont les charges sont couvertes par des taxes (épuration des eaux, enlèvement des déchets, utilisation des ports) et par le tarif de l'eau, sont de 57,6 millions de francs pour 83,2 millions de francs de dépenses brutes.

Les dépenses brutes d'investissements totales sont de 210,5 millions de francs, diminuées des recettes pour 76,6 millions de francs, les dépenses nettes sont donc de 113,9 millions de francs.

## 5. Effet sur l'endettement

Compte tenu du financement des projets dans les domaines autoporteurs et des mouvements de réserves, l'insuffisance de financement totalisera 80,7 millions de francs pour l'ensemble de la période et nécessitera, comme précisé plus haut, le recours à l'emprunt. La dette à long terme atteindra 381 millions de francs.

### Effets sur l'endettement

	B 2018	PF 2019	PF 2020	PF 2021
<b>Evolution de la dette</b>	324'000'000	356'000'000	375'000'000	381'000'000
<b>Taux d'intérêt moyen</b>	1.66%	1.51%	1.47%	1.50%
<b>Coût annuel estimé</b>	5'378'000	5'376'000	5'513'000	5'715'000

Le taux moyen de la dette à long terme baissera jusqu'en 2020 et restera historiquement bas. Les renouvellements des emprunts se feront donc à des taux encore relativement bas, ce qui permettra de contenir la charge d'intérêts malgré l'augmentation de la dette.

L'état des réserves affichait un montant de 199 millions de francs au 31 décembre 2016, ce qui permet d'assurer les prélèvements et préfinancements des investissements prévus dans la présente planification. Ces réserves peuvent par ailleurs être réalimentées selon les opportunités comme cela fut le cas ces dernières années.

## IV. Conclusion

Les dépenses brutes et nettes de la présente planification sont en hausses par rapport à la précédente notamment grâce à la pratique du préfinancement, tout en respectant les contraintes du niveau minimum d'autofinancement de 70% figurant dans la législation communale.

Ce critère de 70% a pour conséquence une augmentation de la dette dont le coût pourra néanmoins être contenu sous l'effet des taux d'intérêts historiquement bas.



## **V. Inventaire des investissements détaillés**

Voir les tableaux détaillés des projets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances et des projets dans les domaines autoporteurs.

Les préfinancements et prélèvements au fonds d'agglomération et de valorisation urbaine figurent en rouge dans les tableaux ci-après.

## PLAN FINANCIER 2018 - 2021 / INVESTISSEMENTS SOUMIS AU MECANISME DE MAITRISE DES FINANCES

CONSOLIDATION	Montants des crédits		2018		2019		2020		2021		Total 2018 / 2021		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Net
FINANCES	600'000	-	423'000	-	-	-	-	-	-	-	423'000	-	423'000
INFRASTRUCTURES	34'600'000	-13'163'000	5'939'000	-2'533'000	8'165'000	-4'067'000	6'400'000	-2'987'000	5'570'000	-28'17'000	26'074'000	-12'404'000	13'670'000
URBANISME	170'594'000	-74'062'001	15'186'000	-3'263'000	23'668'000	-7'433'000	20'437'000	-9'807'000	18'798'000	-10'148'000	78'089'000	-30'651'000	47'438'000
ENVIRONNEMENT	848'000	-	48'000	-	800'000	-	-	-	-	-	848'000	-	848'000
SECURITE	21'621'600	-5'698'000	6'498'000	-2'256'000	6'258'000	-2'092'000	1'965'000	-550'000	336'000	-35'000	15'057'000	-4'933'000	10'124'000
EDUCATION	337'000	-	87'000	-	150'000	-	100'000	-	-	-	337'000	-	337'000
CULTURE ET INTEGRATION	1'120'000	-315'000	50'000	-	770'000	-175'000	250'000	-140'000	50'000	-	1'120'000	-315'000	805'000
SPORTS	8'505'000	-4'915'000	1'775'000	-605'000	1'470'000	-650'000	250'000	-200'000	1'150'000	-800'000	4'645'000	-2'255'000	2'390'000
MOBILITE	330'000	-205'000	250'000	-175'000	80'000	-30'000	-	-	-	-	330'000	-205'000	125'000
TOURISME	1'075'000	-140'000	200'000	-140'000	175'000	-122'000	-	-	-	-	375'000	-262'000	113'000
<b>TOTAL</b>	<b>239'630'600</b>	<b>-98'498'001</b>	<b>30'456'000</b>	<b>-8'972'000</b>	<b>41'536'000</b>	<b>-14'569'000</b>	<b>29'402'000</b>	<b>-13'684'000</b>	<b>25'904'000</b>	<b>-13'800'000</b>	<b>127'298'000</b>	<b>-51'025'000</b>	<b>76'273'000</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>		<b>141'132'599</b>		<b>21'484'000</b>		<b>26'967'000</b>		<b>15'718'000</b>		<b>12'104'000</b>			

## PLAN FINANCIER 2018 - 2021 / INVESTISSEMENTS DANS LES DOMAINES AUTOPORTEURS

CONSOLIDATION	Montants des crédits		2018		2019		2020		2021		Total 2018 / 2021		Net
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
FOURNITURE D'EAU	41'545'000	-3'1'000	8'875'000	-2'0'15'000	10'4'15'000	-2'0'06'000	10'3'95'000	-2'0'12'000	6'3'95'000	-1'1'30'000	36'0'80'000	-7'1'63'000	28'9'17'000
ENLEVEMENT DES DECHETS	1'650'000	-	500'000	-	100'000	-	-	-	-	-	600'000	-	600'000
EPURATION DES EAUX USEES	54'231'000	-23'2'00'000	3'490'000	-5'00'000	12'0'00'000	-4'8'00'000	16'0'00'000	-6'8'00'000	15'0'00'000	-6'3'00'000	46'4'90'000	-18'4'00'000	28'0'90'000
UTILISATION DES PORTS	95'000	-	30'000	-	-	-	-	-	-	-	30'000	-	30'000
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>97'521'000</b>	<b>-23'231'000</b>	<b>12'895'000</b>	<b>-2'515'000</b>	<b>22'515'000</b>	<b>-6'806'000</b>	<b>26'395'000</b>	<b>-8'812'000</b>	<b>21'395'000</b>	<b>-7'430'000</b>	<b>83'200'000</b>	<b>-25'563'000</b>	<b>57'637'000</b>
		<b>74'290'000</b>		<b>10'380'000</b>		<b>15'709'000</b>		<b>17'583'000</b>		<b>13'965'000</b>			

# Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>INVESTISSEMENTS SOUMIS AU MECANISME DE MAITRISE DES FINANCES</b>														
<b>FINANCES</b>		<b>600'000</b>	<b>0</b>	<b>423'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>423'000</b>	<b>0</b>	<b>423'000</b>
Appel d'offre pour le changement d'outil de gestion du temps de travail		250'000		160'000								160'000	0	160'000
Suite MS Office 2016		350'000		263'000								263'000	0	263'000
<b>INFRASTRUCTURES</b>		<b>34'600'000</b>	<b>-13'163'000</b>	<b>5'939'000</b>	<b>-2'533'000</b>	<b>8'165'000</b>	<b>-4'067'000</b>	<b>6'400'000</b>	<b>-2'987'000</b>	<b>5'570'000</b>	<b>-2'817'000</b>	<b>26'074'000</b>	<b>-12'404'000</b>	<b>13'670'000</b>
Mise en conformité des places de jeux	06.06.11	362'000		59'000								59'000	0	59'000
Divers véhicules et machines Parcs et Promenades	02.07.12	693'000		44'000								44'000	0	44'000
Entretien et renouvellement des voiries dans le quartier "Draizes-Bourgogne"	11.11.13	184'000		124'000								124'000	0	124'000
Etude de détail de la construction pour la route d'accès Deures-Caselle	20.11.13	20'000		8'000								8'000	0	8'000
Divers véhicules et machines Voirie	01.09.14	810'000		190'000								190'000	0	190'000
Divers véhicules et machines Parcs et Promenades	01.09.14	980'000		300'000								300'000	0	300'000
Camionnette double cabine - basculant	01.09.14	130'000		130'000								130'000	0	130'000
Camion 7.5 t avec pont / grue	01.09.14	130'000		130'000								130'000	0	130'000
Réaménagements des espaces publics dans le cadre de la route des Gouttes-d'Or	09.11.15	3'828'000	-1'569'000							1'000'000	-700'000	1'000'000	-700'000	300'000
Programme d'entretien du domaine public et divers projets particuliers 2016	18.04.16	2'137'000		450'000	-50'000							450'000	-50'000	400'000
Programme d'entretien du domaine public 2017	18.04.16	1'460'000		450'000	-60'000							450'000	-60'000	390'000
Mise en place monitoring trafic - application mesures sécurisation et amélioration mobilité aînés 16	18.04.16	425'000		100'000								100'000	0	100'000
Mise en place mesures amélioration mobilité aînés 2017	18.04.16	70'000		20'000								20'000	0	20'000
Application du plan d'alignement n° 74 rue Louis-Bourquet Est	27.06.16	346'000		44'000								44'000	0	44'000
Étude application plan d'alignement Pertuis-du-Sault 14 - rue du Rocher 23	14.09.16	35'000				25'000		10'000				35'000	0	35'000
Amélioration secteur bâtiment Tunnels (voirie et parcs et promenades)		3'800'000	-2'660'000	200'000	-140'000	2'500'000	-1'750'000	1'100'000	-770'000			3'800'000	-2'660'000	1'140'000
Passerelle Gare 1892, étude en cours		240'000	-168'000	240'000	-168'000							240'000	-168'000	72'000
Application de nouveaux plans d'alignement (Caselle et Deures)		600'000	-300'000			400'000	-200'000	200'000	-100'000			600'000	-300'000	300'000
Pré-étude projet plans d'alignement		70'000				30'000		30'000		10'000		70'000	0	70'000
Domaine public 2018 yc mesures pour aînés+Lhand		2'000'000	-1'400'000	2'000'000	-1'400'000							2'000'000	-1'400'000	600'000
Domaine public 2019 yc mesures pour aînés+Lhand		2'000'000	-1'400'000			2'000'000	-1'400'000					2'000'000	-1'400'000	600'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
Domaine public 2020 yc mesures pour aînés+Lhand		2'000'000	-1'400'000					2'000'000	-1'400'000			2000000	-1'400'000	600'000
Domaine public 2021 yc mesures pour aînés+Lhand		2'000'000	-1'400'000					2'000'000		2'000'000	-1'400'000	2000000	-1'400'000	600'000
Etude d'alignement et application		1'000'000	-325'000	400'000	-100'000	200'000	-75'000	200'000	-75'000	200'000	-75'000	1'000'000	-325'000	675'000
Crédit pour imprévus		1'200'000		300'000		300'000		300'000		300'000		1'200'000	0	1'200'000
Mise aux normes barrières et gardes corps		1'450'000	-1'015'000	250'000	-175'000	400'000	-280'000	400'000	-280'000	400'000	-280'000	1'450'000	-1'015'000	435'000
Passerelle Nid du Crô		350'000	-100'000	100'000	-100'000	150'000		100'000				350'000	-100'000	250'000
Véhicules et machines voirie /P&P		3'000'000				1'000'000		1'000'000		1'000'000		3'000'000	0	3'000'000
Jardin du MEN		800'000				400'000		300'000		100'000		800'000	0	800'000
Equipements Poubelles-Déchets Rives		200'000	-200'000	200'000	-200'000							200'000	-200'000	0
Alignement arbres Quai Godet		400'000				200'000		200'000				400'000	0	400'000
Monitoring trafic, actualisation		180'000	-36'000			60'000	-12'000	60'000	-12'000	60'000	-12'000	180'000	-36'000	144'000
Assainissement bruit routier mandat d'étude et travaux		1'700'000	-1'190'000	200'000	-140'000	500'000	-350'000	500'000	-350'000	500'000	-350'000	1'700'000	-1'190'000	510'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>URBANISME</b>		170'594'000	-74'062'001	15'186'000	-3'263'000	23'668'000	-7'433'000	20'437'000	-9'807'000	18'798'000	-10'148'000	78'089'000	-30'651'000	47'438'000
<b>Ecoles</b>														
Terreaux-Est : Assainissement et transformation		8'460'000	-140'000	3'500'000	-140'000	4'460'000		500'000				8'460'000	-140'000	8'320'000
Collège de la Promenade : Transformation de salles de classe		450'000		250'000		200'000						450'000	0	450'000
Collèges : Etudes pour planifier des assainissements, transformations et construction pour l'ensemble des collèges ainsi que le Crêt-du-Chêne II et éventuellement l'acquisition et installation d'un collège itinérant		200'000		200'000						200'000		200'000	0	200'000
Collège des Parcs et salles de sports : Organisation d'un concours d'architecture		400'000				400'000						400'000	0	400'000
Collège des Parcs et salle de sports : Etudes de projet pour réalisation		250'000				250'000						250'000	0	250'000
Collège des Parcs et salle de sports : Assainissement, transformation et construction		20'000'000								20'000'000		20'000'000	0	2'000'000
Collège priorité 1 selon étude : Organisation d'un concours d'architecture		400'000						400'000				400'000	0	400'000
Collège priorité 1 selon étude : Etudes de projet pour réalisation		250'000						250'000				250'000	0	250'000
<b>Eglises</b>														
Restauration et mise en valeur de la Collégiale	30.06.08	8'477'000	-4'150'000	105'000		70'000						175'000	0	175'000
Restauration-conservation de la Collégiale en étape 2	31.03.14	15'200'000	-6'000'000	2'500'000	-1'284'000	3'000'000	-1'284'000	3'000'000	-1'284'000	2'500'000	-1'284'000	11'000'000	-5'136'000	5'864'000
Restauration-conservation de la Collégiale en étape 3	02.05.16	1'617'000	-1'132'000	1'117'000		500'000						1'617'000	0	1'617'000
Assainissement et réaménagement du Temple du Bas	24.10.16	6'426'500	-4'499'001			3'000'000	-2'100'000	3'000'000	-2'100'000	426'000	-2'999'000	6'426'000	-4'499'000	1'927'000
<b>Musées</b>														
Première étape de la rénovation du Musée d'ethnographie	07.05.12	5'800'000	-35'000	960'000								960'000	0	960'000
Finalisation étape II rénovation Musée Ethnographie - Réaménagement espaces exposition et exploit.	18.04.16	3'800'000		2'000'000		1'800'000						3'800'000	0	3'800'000
<b>Structures d'accueil</b>														
Guillaume Farel 13 (Cerf-Volant) : Achat du bâtiment		610'000		610'000								610'000	0	610'000
Guillaume Farel 13 (Cerf-Volant) : Assainissement, transformation et construction		2'000'000		1'000'000		1'000'000		1'000'000				2'000'000	0	2'000'000
Serpentin - locaux table de midi en lien avec assainissement du collège des Parcs		500'000				500'000		500'000				500'000	0	500'000
<b>Divers</b>														
Plan directeur du mobilier urbain, 1ère étape	29.03.99	200'000		14'000								14'000	0	14'000
EPIC, expertise du patrimoine immobilier communal, 1ère étape	12.03.12	988'500		240'000		237'000						477'000	0	477'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
Plan de quartier "Draizes-Bourgogne" et aménagement du secteur Est du chemin des Brandards	11.11.13	1'117'000	-563'000	600'000	-298'000	320'000	-173'000	197'000	-92'000			1'117'000	-563'000	554'000
Aménagement d'un parc public à Serrières	09.03.17	414'000	-311'000	7'000	-11'000							7'000	-11'000	-4'000
1ère étape projets Ensemble Gouttes d'Or et domaines du Lac Études suivi appel offres et projet exéc	09.03.15	100'000		22'000								22'000	0	22'000
Approfondissement de l'étude « mise en lumière de la zone piétonne »	07.09.15	36'000		6'000								6'000	0	6'000
Assainissement énergétique "Cité de l'énergie", 7ème étape	12.09.16	500'000		100'000		100'000		50'000		50'000		300'000	0	300'000
Rech.maitres ouvrage, prix terrain, cond.octroi DDP, cré.SA pilotage Ensemble Gouttes d'Or	12.09.16	335'000		150'000		35'000						185'000	0	185'000
Assainissement et déconstruction partielle des anciennes serres de Vieux-Châtel	17.05.17	120'000		60'000								60'000	0	60'000
Passerelle du viaduc ferroviaire de Serrières - avant-projet	13.03.17	70'000		20'000								20'000	0	20'000
Crédit pour imprévus		1'400'000		350'000		350'000		350'000		350'000		1'400'000	0	1'400'000
Fbg de l'Hôpital 2.4 et 6 : Etudes pour l'installation d'un ascenseur et assainissement		120'000		120'000								120'000	0	120'000
Réaménagement des Jeunes-Rives (étude projet)	26.06.17	1'500'000	-900'000	1'000'000	-700'000	300'000	-200'000					1'300'000	-900'000	400'000
Réaménagement Place du Port, Place Alexis-Marie Plaget, Port (étude projet)		1'500'000	-500'000			1'500'000	-500'000					1'500'000	-500'000	1'000'000
Aménagement d'un parc public Nature en ville aux Gouttes d'Or		4'117'000	-2'882'000					870'000	-6'090'000	1'200'000	-840'000	207'000	-1'449'000	621'000
Assainissement site pollué aux Gouttes d'Or		3'940'000	-2'760'000			800'000	-400'000	1'000'000	-500'000	532'000		2'332'000	-900'000	1'432'000
Révision du plan directeur et du plan d'aménagement		2'000'000	-1'450'000	300'000	-210'000	300'000	-210'000	300'000	-210'000	300'000	-210'000	1'200'000	-840'000	360'000
Réaménagement Ring (réalisation)		21'000'000	-14'700'000			500'000	-350'000	1'000'000	-700'000	4'000'000	-2'800'000	5'500'000	-3'850'000	1'650'000
Réalisation aménagement rue Crêt-Taconnet, projets d'agglomération 1ère génération		1'500'000	-520'000			100'000		400'000	-350'000	370'000	-120'000	870'000	-470'000	400'000
Passerelle MD viaduc ferroviaire de Serrières		2'970'000				180'000		330'000				510'000	0	510'000
Réaménagement d'espaces publics à Serrières		2'000'000						900'000		500'000		1'400'000	0	1'400'000
Réaménagement Clos-de-Serrières		2'500'000	-1'750'000					900'000	-630'000	800'000	-560'000	1'700'000	-1'190'000	510'000
Parc de Vieux-Châtel		1'300'000	-910'000	100'000	-70'000	1'000'000	-700'000	200'000	-140'000			1'300'000	-910'000	390'000
Réaménagement rue de Vieux-Châtel		100'000				100'000						100'000	0	100'000
Mesures du PDS Portes-Rouges		1'500'000		100'000		700'000		700'000				1'500'000	0	1'500'000
Pré-étude projet aménagement place de la Coudre		500'000	-200'000	200'000	-200'000	300'000						500'000	-200'000	300'000
Place de la Coudre		4'000'000	-2'800'000					800'000	-560'000	800'000	-560'000	1'600'000	-1'120'000	480'000
Passerelle Fahys - Espace de l'Europe (étude préliminaire)	07.06.17	110'000		55'000								55'000	0	55'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
Mesures du projet d'agglomération, priorité A (avant-projets)		1'000'000	-700'000	500'000	-350'000	500'000	-350'000					1'000'000	-700'000	300'000
Interfaces multimodales place Blaise-Cendrars / giratoire du Rocher (étude projet)		970'000	-670'000	700'000		700'000	-490'000	270'000	-180'000			970'000	-670'000	300'000
Passerelle Fahys - Espace de l'Europe (étude projet)		1'020'000	-710'000			700'000		700'000	-490'000	320'000	-220'000	1'020'000	-710'000	310'000
Réaménagement rue de l'Hôtel-de-Ville / rue des Terreaux / avenue de la Gare (étude projet)		300'000	-210'000	200'000		200'000	-140'000	100'000	-70'000			300'000	-210'000	90'000
Réaménagement de l'avenue des Portes-Rouges (étude projet)		350'000	-240'000	200'000		200'000	-140'000	150'000	-100'000			350'000	-240'000	110'000
Interface multimodale place Blaise-Cendrars (réalisation)		6'900'000	-4'830'000			500'000		500'000	-350'000	2'000'000	-1'400'000	2'500'000	-1'750'000	750'000
Passerelle Fayhs - Espace de l'Europe (réalisation)		15'500'000	-10'850'000							100'000	-70'000	100'000	-70'000	30'000
Réaménagement rue de l'Hôtel-de-Ville / rue des Terreaux / avenue de la Gare (réalisation)		3'430'000	-2'400'000							500'000	-350'000	500'000	-350'000	150'000
Réaménagement avenue des Portes-Rouges (réalisation)		4'050'000	-2'830'000					500'000	-350'000	1'000'000	-700'000	1'500'000	-1'050'000	450'000
Réaménagement RC5 Monruz / Saint-Blaise (projet et réalisation, part VDN)		1'500'000	-1'050'000			100'000	-70'000	700'000	-490'000	700'000	-490'000	1'500'000	-1'050'000	450'000
Ascenseur rue des Usines / gare de Serrières (étude projet et réalisation)		2'180'000	-1'530'000			110'000	-77'000	200'000	-140'000			310'000	-217'000	93'000
Réaménagement de la rue des Draizes (étude de projet)		290'000	-200'000			200'000	-140'000	90'000	-56'000			290'000	-196'000	94'000
Priorisation transports publics Champ-coco (projet et réalisation)		196'000	-140'000			16'000	-11'000	180'000	-128'000			196'000	-137'000	59'000
Favorisation liaisons piétons transversales quais Max-Pétiplier et Louis-Perrier (projet et réalisation)		1450'000	-1'020'000					150'000	-105'000	150'000	-105'000	300'000	-210'000	90'000
Itinéraire mobilité douce Fornachon / Edouard-Dubois (étude de projet)		100'000	-70'000			100'000	-70'000					100'000	-70'000	30'000
Bike + ride à la gare de Neuchâtel (projet et réalisation)		480'000	-340'000			30'000	-21'000	250'000	-175'000	200'000	-140'000	480'000	-336'000	144'000
Stationnement vélos couverts gare de Serrières (projet et réalisation)		100'000	-70'000			10'000	-7'000					10'000	-7'000	3'000



## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>ENVIRONNEMENT</b>		<b>848'000</b>	<b>0</b>	<b>48'000</b>	<b>0</b>	<b>800'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>848'000</b>	<b>0</b>	<b>848'000</b>
Remplacement d'un véhicule 4x4		48'000		48'000								48'000	0	48'000
Crédit aménagement site voirie Vauseyon		800'000				800'000						800'000	0	800'000
<b>SECURITE</b>		<b>21'621'600</b>	<b>-5'698'000</b>	<b>6'498'000</b>	<b>-2'256'000</b>	<b>6'258'000</b>	<b>-2'092'000</b>	<b>1'965'000</b>	<b>-550'000</b>	<b>336'000</b>	<b>-35'000</b>	<b>15'057'000</b>	<b>-4'933'000</b>	<b>10'124'000</b>
3ème étape du plan de stationnement	30.06.08	4'825'000	-1'000'000	50'000	-50'000	100'000	-100'000	100'000	-100'000	50'000	-35'000	300'000	-285'000	15'000
Aménagement des quartiers M et U et remplacement de véhicules et machines du cimetière	03.09.01	1'400'000		30'000								30'000	0	30'000
Etude nouveau crématoire	15.03.10	100'000				60'000						60'000	0	60'000
Aménagement du quartier G	15.03.10	600'000		46'000		46'000		46'000		46'000		184'000	0	184'000
Nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard	03.02.14	5'800'000	-50'000	2'000'000		3'000'000		587'000				5'587'000	0	5'587'000
Nouvelles infrastructures du cimetière de Beauregard, complètement		2'300'000	-1'610'000	1'000'000	-700'000	1'300'000	-910'000					2'300'000	-1'610'000	690'000
Désaffectation du quartier C		100'000	-100'000			100'000	-100'000					100'000	-100'000	0
Agrandissement du quartier des Enfants		100'000	-100'000			100'000	-100'000					100'000	-100'000	0
Réaffectation du quartier X		500'000	-350'000			500'000	-350'000					500'000	-350'000	150'000
Cimetière, affectation du quartier A et désaffectation du quartier B	24.04.17	750'600		470'000		90'000		90'000		100'000		750'000	0	750'000
Brancard "STRYKER" Power Pro TM		22'000		22'000								22'000	0	22'000
Défilibrateur Biphasique série X		38'000		38'000								38'000	0	38'000
Power load de STRYKER (chargement brancard)		33'000		33'000								33'000	0	33'000
Secopo, archives électroniques des documents de l'Etat civil		60'000						60'000				60'000	0	60'000
Remplacement machine à trier la monnaie des parcomètres		32'000	-32'000	32'000	-32'000							32'000	-32'000	0
Signalisation lumineuse place Plaget		45'000	-45'000	45'000	-45'000							45'000	-45'000	0
Renouvellement flotte véhicules Sécurité urbaine		80'000	-20'000	20'000	-20'000	20'000		20'000		20'000		80'000	-20'000	60'000
Remplacement 60 parcomètres pour paiement par carte ou téléphone portable		306'000	-102'000	102'000	-102'000	102'000		102'000				306'000	-102'000	204'000
Véhicule d'officier de piquet (2)		135'000	-30'000	75'000	-30'000			60'000				135'000	-30'000	105'000
Véhicule de transport de personnes (2)		160'000		80'000		80'000						160'000	0	160'000
Véhicule tracteur		90'000	-45'000	90'000	-45'000							90'000	-45'000	45'000
Machine à laver les tuyaux		110'000		110'000								110'000	0	110'000
Compresseur pour appareils respiratoires		55'000		55'000								55'000	0	55'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
Ambulances		520'000	-364'000	260'000	-182'000	260'000	-182'000					520'000	-364'000	156'000
Camion tonne-pompe		900'000	-450'000					900'000	-450'000			900'000	-450'000	450'000
Véhicule transport matériel multi-usage		120'000								120'000		120'000	0	120'000
Bornes zone piétonne		2'000'000	-1'400'000	1'500'000	-1'050'000	500'000	-350'000					2'000'000	-1'400'000	600'000
Fourrière		230'000		230'000								230'000	0	230'000
Machine à laver les tenues feu		32'000		32'000								32'000	0	32'000
Service du camion Bronto		100'000		100'000								100'000	0	100'000
Système d'ouverture des portes caserne Maladière		18'000		18'000								18'000	0	18'000
Révision hydraulique du lift 40 t		28'000		28'000								28'000	0	28'000
Plaques de cuisson pour caserne Maladière		17'000		17'000								17'000	0	17'000
Hypromat Maladière		15'000		15'000								15'000	0	15'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>EDUCATION</b>		337'000	0	87'000	0	150'000	0	100'000	0	0	0	337'000	0	337'000
Équipement Carambole, nouveaux locaux		50'000		50'000								50'000	0	50'000
Nouveau Carambole, équipement		37'000		37'000								37'000	0	37'000
Nouveau Cerf-Volant, équipement		50'000				50'000						50'000	0	50'000
Stratégie d'accueil extrafamilial, équipement (selon rapport 15.021)		200'000				100'000		100'000				200'000	0	200'000
<b>CULTURE ET INTEGRATION</b>		1'120'000	-3'15'000	50'000	0	77'000	-175'000	250'000	-140'000	50'000	0	1'120'000	-3'15'000	805'000
Crédit pour imprévus		200'000		50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	0	200'000
Place Numa-Droz 3. Concours d'architecture et crédit d'études pour le projet "Avenir du Collège Latin".		450'000	-3'15'000			250'000	-175'000	200'000	-140'000			450'000	-3'15'000	135'000
Rue Léopold-Robert 1 : Etude en vue de la reaturation du grand escalier		150'000				150'000						150'000	0	150'000
Rue Léopold-Robert 1 : Réaffectation d'un dépôt en nouvelle salle d'exposition		320'000				320'000						320'000	0	320'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>SPORTS</b>		<b>8'505'000</b>	<b>-4'915'000</b>	<b>1'775'000</b>	<b>-605'000</b>	<b>1'470'000</b>	<b>-650'000</b>	<b>250'000</b>	<b>-200'000</b>	<b>1'150'000</b>	<b>-800'000</b>	<b>4'645'000</b>	<b>-2'255'000</b>	<b>2'390'000</b>
Construction de nouveaux vestiaires au Chanet	11.11.13	1'930'000	-190'000	1'000'000		870'000	-190'000					1'870'000	-190'000	1'680'000
Crédit pour imprévus		200'000		50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	0	200'000
Pierre-à-Bot, changement du revêtement de l'ancien terrain synthétique		400'000	-280'000	400'000	-280'000							400'000	-280'000	120'000
Lignes de tirs		150'000	-150'000	150'000	-150'000							150'000	-150'000	0
Panneaux affichage Malaclère + Nid-du-Crô		175'000	-175'000	175'000	-175'000							175'000	-175'000	0
Remplacement de la tribune mobile de la halle triple de la Riveraine		300'000	-210'000			300'000	-210'000					300'000	-210'000	90'000
Piscine de Serrières, assainissement des locaux techniques et sanitaires		100'000	-100'000			100'000	-100'000					100'000	-100'000	0
Nid-du-Crô, remplacement des armoires électriques		150'000	-150'000			150'000	-150'000					150'000	-150'000	0
Places de sport de quartier, modernisation des équipements et surfaces		200'000	-200'000					200'000	-200'000			200'000	-200'000	0
Salle de la Riveraine, remplacement de la surface de jeu		100'000	-100'000							100'000	-100'000	100'000	-100'000	0
Nid-du-Crô, assainissement structurel des bassins et remplacement du système de traitement de l'eau		4'800'000	-3'360'000							1'000'000	-700'000	1'000'000	-700'000	300'000
<b>MOBILITE</b>		<b>330'000</b>	<b>-205'000</b>	<b>250'000</b>	<b>-175'000</b>	<b>80'000</b>	<b>-30'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>330'000</b>	<b>-205'000</b>	<b>125'000</b>
PLACO - Etude Transport-publics au Centre-ville		250'000	-175'000	250'000	-175'000							250'000	-175'000	75'000
NeuchatelRoule: renouvellement matériel roulant		80'000	-30'000			80'000	-30'000					80'000	-30'000	50'000
<b>TOURISME</b>		<b>1'075'000</b>	<b>-1'40'000</b>	<b>200'000</b>	<b>-1'40'000</b>	<b>175'000</b>	<b>-122'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>375'000</b>	<b>-262'000</b>	<b>113'000</b>
Subventions d'investissement, Fondation au Suchiez	21.04.08	700'000										0	0	0
Concours d'architecture pour l'Auberge de Jeunesse (yc crédit étude)		375'000	-140'000	200'000	-140'000	175'000	-122'000					375'000	-262'000	113'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>INVESTISSEMENTS DANS LES DOMAINES AUTOPORTEURS</b>														
<b>INFRASTRUCTURES</b>		97'426'000	-23'231'000	12'865'000	-2'515'000	22'515'000	-6'806'000	26'395'000	-8'812'000	21'395'000	-7'430'000	83'170'000	-25'563'000	57'607'000
<b>Eau</b>		41'545'000	-31'000	8'875'000	-2'015'000	10'415'000	-2'006'000	10'395'000	-2'012'000	6'395'000	-1'130'000	36'080'000	-7'163'000	28'917'000
Rénovation de la station de traitement d'eau potable de Champ-Bougin	07.09.15	23'285'000		5'000'000	-2'000'000	5'000'000	-2'000'000	5'000'000	-2'000'000	2'800'000	-1'120'000	17'800'000	-7'120'000	10'680'000
Étude du réservoir du Plan 2016	18.04.16	125'000		60'000								60'000	0	60'000
Modernisation station de pompage pour Chaumont 2016	18.04.16	200'000				200'000						200'000	0	200'000
Changement du turbo-pompe à Combe-Garot 2017	18.04.16	50'000				50'000						50'000	0	50'000
Fontaine-André, rénovation réservoir		1'990'000		1'060'000		930'000						1'990'000	0	1'990'000
Crédit pour imprévu		1'200'000		300'000		300'000		300'000		300'000		1'200'000	0	1'200'000
Le Chanet, réfection cuves et décharge aqueduc		1'600'000				100'000		1'000'000		500'000		1'600'000	0	1'600'000
Aqueduc et siphon		1'050'000				50'000		500'000		500'000		1'050'000	0	1'050'000
Remplacement de conduites du réseau de distribution d'eau		8'000'000		2'000'000		2'000'000		2'000'000		2'000'000		8'000'000	0	8'000'000
Renouvellement compteurs		760'000		215'000		325'000		135'000		85'000		760'000	0	760'000
Renouvellement de la télégestion		400'000		100'000		100'000		100'000		100'000		400'000	0	400'000
Combe-Garot, renouvellement pompe 3		25'000	-5'000	25'000	-5'000							25'000	-5'000	20'000
Combe-Garot, robinetterie, vannes, appareils de mesure		100'000	-22'000	50'000	-10'000	30'000	-6'000	50'000	-12'000	30'000	-6'000	160'000	-34'000	126'000
Champ-du-Moulin, rénov. Conduites captages sources		150'000				50'000		50'000		50'000		150'000	0	150'000
Champ-du-Moulin, rénovation bâtiment 1er siphon		20'000		25'000		20'000						45'000	0	45'000
Champ-du-Moulin, appareils de mesure		20'000	-4'000					20'000		20'000	-4'000	20'000	-4'000	16'000
Extension réseau Grand Chaumont		2'530'000		30'000		1'250'000		1'250'000				2'530'000	0	2'530'000
sondage de recherche de fuite		40'000		10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	0	40'000
<b>Déchets</b>		1'650'000	0	500'000	0	100'000	0	0	0	0	0	600'000	0	600'000
Amélioration infrastr. déchetterie Plaines-Roches et création espace récup. objets réutilisables	27.06.16	1'650'000		500'000		100'000						600'000	0	600'000

## Plan financier 2018 / 2021

Libellé du crédit	Date	Dépenses votées	Recettes estimées	Budget dépenses 2018	Budget recettes 2018	Planif. dépenses 2019	Planif. recettes 2019	Planif. dépenses 2020	Planif. recettes 2020	Planif. dépenses 2021	Planif. recettes 2021	Total Dépenses	Total Recettes	Net
<b>Epuraton</b>		<b>54'231'000</b>	<b>-23'200'000</b>	<b>3'490'000</b>	<b>-500'000</b>	<b>12'000'000</b>	<b>-4'800'000</b>	<b>16'000'000</b>	<b>-6'800'000</b>	<b>15'000'000</b>	<b>-6'300'000</b>	<b>46'490'000</b>	<b>-18'400'000</b>	<b>28'090'000</b>
Entretien des canalisations des eaux usées et mise en place des canalisations des eaux claires Bourgogne	11.11.13	431'000		140'000								140'000	0	140'000
Etude du traitement des micropolluants		800'000		350'000								350'000	0	350'000
PGEE 2018 St pompage, avenue des Alpes inf., conduites rives		2'000'000	-300'000	2'000'000	-300'000							2'000'000	-300'000	1'700'000
PGEE 2019 St pompage, avenue des Alpes inf. étape2, conduites rives		2'000'000	-300'000			2'000'000	-300'000					2'000'000	-300'000	1'700'000
PGEE 2020, collecteur stations de pompage, déversoirs		2'000'000	-300'000					2'000'000	-300'000			2'000'000	-300'000	1'700'000
PGEE 2021, collecteur stations de pompage, déversoirs		2'000'000	-300'000							2'000'000	-300'000	2'000'000	-300'000	1'700'000
STEP micropolluants		45'000'000	-22'000'000	1'000'000	-200'000	10'000'000	-4'500'000	14'000'000	-6'500'000	13'000'000	-6'000'000	38'000'000	-17'200'000	20'800'000
<b>SECURITE / Ports</b>		<b>95'000</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>	<b>30'000</b>
Réfection du port de Serrières	08.03.17	95'000		30'000								30'000	0	30'000